

Hautes-Terres communauté

Portrait de territoire
2021

Fond d'Alagnon - Laveissière



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

— SOMMAIRE



L'essentiel en chiffre	P.3
Données administratives et démographie	P.4
Données physiques et occupation du sol	P.6
Compétences	P.8
Vie de territoire	P.9
Mobilité	P.13
Économie	P.14
Agriculture	P.15
Urbanisme, logement et habitat	P.23
Environnement	P.26
Patrimoine	P.35

35 communes

11 563 habitants

73 % de son territoire est situé dans le PNR des volcans d'Auvergne

29 % de son territoire est recouvert par la forêt

25 % des emplois sont issus la filière agricole

628 exploitations agricoles

16 % de la SAU départementale

16 monuments historiques

1 site classé



11 563
HABITANTS

35
COMMUNES

12,85
HABITANTS/KM²

N° siren : 200066637

CC Hautes Terres Communauté

Siège : 4, rue Faubourg Notre-Dame
15300 Murat

Téléphone : 04 71 20 22 62

Courriel : contact@hautesterres.fr

Site internet : <http://www.hautesterres.fr>

Budget 2020 :

Fonctionnement : 9,7 M€

Investissement : 12,8 M€

Elus :

Président : Didier Achalme

Vice-présidents :

1e : Gilles Chabrier (Economie, tourisme, communication)

2e : Michel Porteneuve (Travaux)

3e : Philippe Rosseel (Voirie, relations avec le SYTEC)

4e : Danielle Gomont (Social)

5e : Xavier Fournal (Finances et marchés publics)

6e : Colette Ponchet-Passemard (Ressources humaines, sport et santé)

7e : Daniel Meissonier (Politique de la montagne)

8e : Eric Job (Petite enfance, jeunesse, culture)

9e : Pierrick Roche (Transition énergétique, environnement)

10e : Djuwan Armandet (Relations avec les financeurs et partenariats)

11e : Eric Viala (Mobilité et transports scolaires)

12e : Georges Ceytre (Agriculture et petit patrimoine)

Date d'élection : Juin 2020

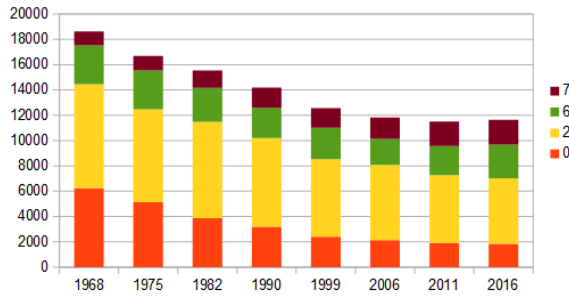
Répartition de la population par commune



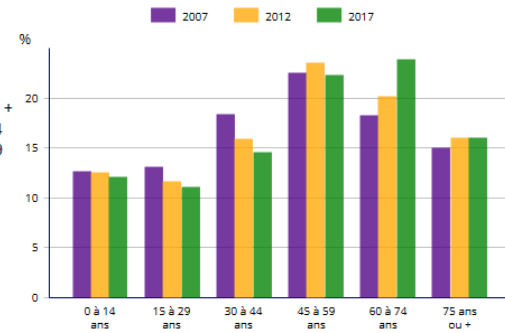
Evolution de la population sur le territoire

Commune	Superficie (km ²)	Population			Evol. 2012-2017		Solde 2012-2017	
		2017	2012	% EPCI	v. abs	v. rel (%)	nat.	migrat.
Allanche	50	790	820	6,8	-30	-3,7	-77	47
Auriac-l'Église	20	153	184	1,3	-31	-16,8	-23	-8
Bonnac	23	164	170	1,4	-6	-3,5	-7	1
Albepierre-Bredons	34	246	221	2,1	25	11,3	-4	29
Celoux	10	64	71	0,6	-7	-9,9	-4	-3
La Chapelle-d'Alagnon	9	249	242	2,2	7	2,9	-7	14
La Chapelle-Laurent	26	261	319	2,3	-58	-18,2	-13	-45
Charmensac	15	85	82	0,7	3	3,7	-2	5
Chazelles	6	33	41	0,3	-8	-19,5	-2	-6
Dienne	46	273	263	2,4	10	3,8	-13	23
Ferrières-St-Mary	19	245	253	2,1	-8	-3,2	-8	0
Journalac	21	146	148	1,3	-2	-1,4	-3	1
Landeyrat	21	89	101	0,8	-12	-11,9	-4	-8
Laurie	19	91	103	0,8	-12	-11,7	-5	-7
Laveissenet	11	130	98	1,1	32	32,7	-1	33
Laveissière	35	524	565	4,5	-41	-7,3	4	-45
Lavigerie	24	107	105	0,9	2	1,9	-1	3
Leyvaux	15	37	35	0,3	2	5,7	0	2
Marcenat	51	515	509	4,5	6	1,2	-41	47
Massiac	35	1745	1793	15,1	-48	-2,7	-141	93
Molèdes	22	92	97	0,8	-5	-5,2	-5	0
Molompize	17	287	310	2,5	-23	-7,4	-9	-14
Murat	20	1878	2039	16,2	-161	-7,9	-218	57
Neussargues en Pinatelle	92	1818	1883	15,7	-65	-3,5	-95	30
Peyrusse	29	153	158	1,3	-5	-3,2	-5	0
Pradiers	24	89	91	0,8	-2	-2,2	-5	3
Rageade	13	100	102	0,9	-2	-2,0	-5	3
St-Mary-le-Plain	22	159	151	1,4	8	5,3	-5	13
St-Poncy	40	355	334	3,1	21	6,3	2	19
St-Saturnin	39	205	210	1,8	-5	-2,4	-4	-1
Ségur-les-Villas	27	202	225	1,7	-23	-10,2	-9	-14
Valjouze	3	24	24	0,2	0	0,0	-2	2
Vernols	24	65	67	0,6	-2	-3,0	0	-2
Vèze	25	56	66	0,5	-10	-15,2	-9	-1
Virargues	11	133	135	1,2	-2	-1,5	-3	1
Total	900	11563	12015	100	-452	-4	-724	272

Evolution de la structure de la population Haute Terres Communauté



Population par grande tranche d'âge



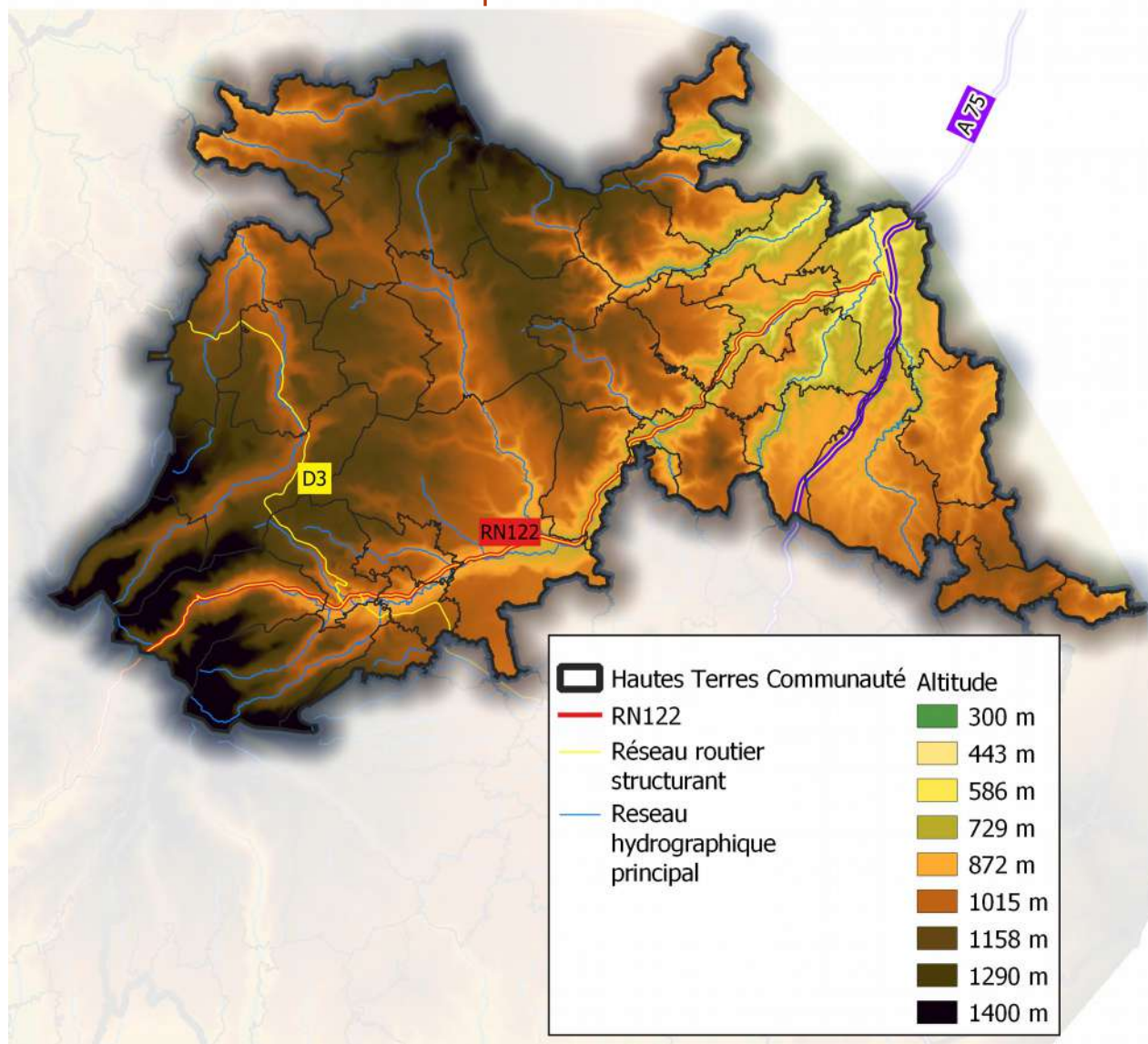
Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020

A Retenir :

Hautes-Terres est le territoire où la densité de population est la plus faible du département (12,9 hbts/km²).

La population de ce territoire est globalement âgée. Si le nombre total d'habitants a cessé de chuter depuis une dizaine d'années, le territoire peine à garder sa population jeune.

Caractéristiques du territoire



Situé au Nord-Est du Cantal, Hautes-Terres communauté dispose d'un territoire montagneux dont la majorité s'étend au sein du Parc régional des Volcans d'Auvergne.

Entre volcans et vallées, le territoire a pour caractéristique particulière d'être traversé par le massif du Cézallier, ensemble de plateaux granitiques situés à 1000 m d'altitude.

Façonné à l'Ouest par de moyennes montagnes dont le point culminant est le Plomb du Cantal (1885m), sa partie Est bénéficie d'un accès privilégié à l'autoroute A75.

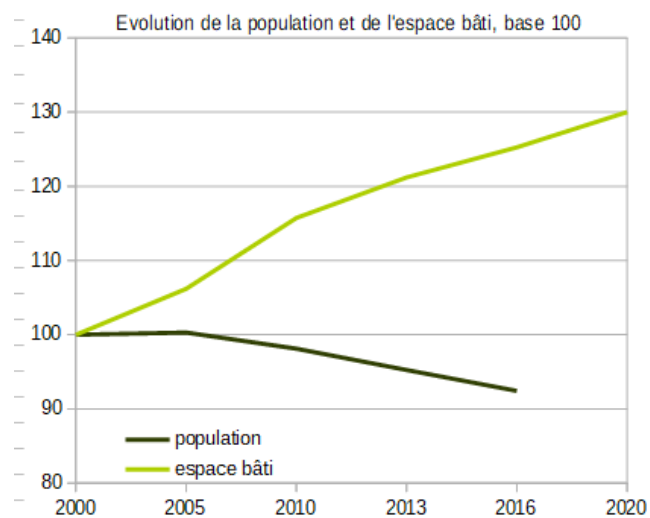
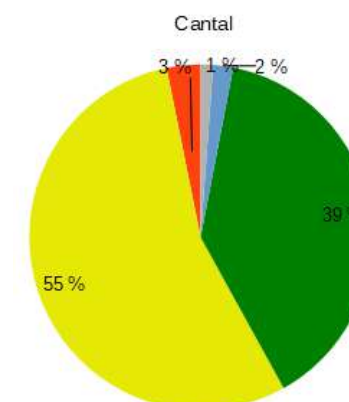
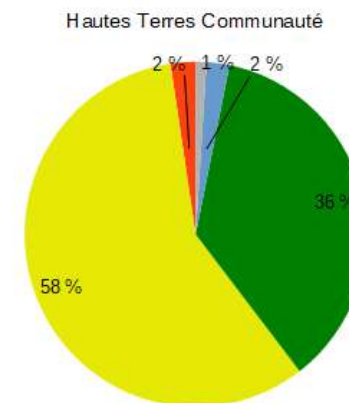
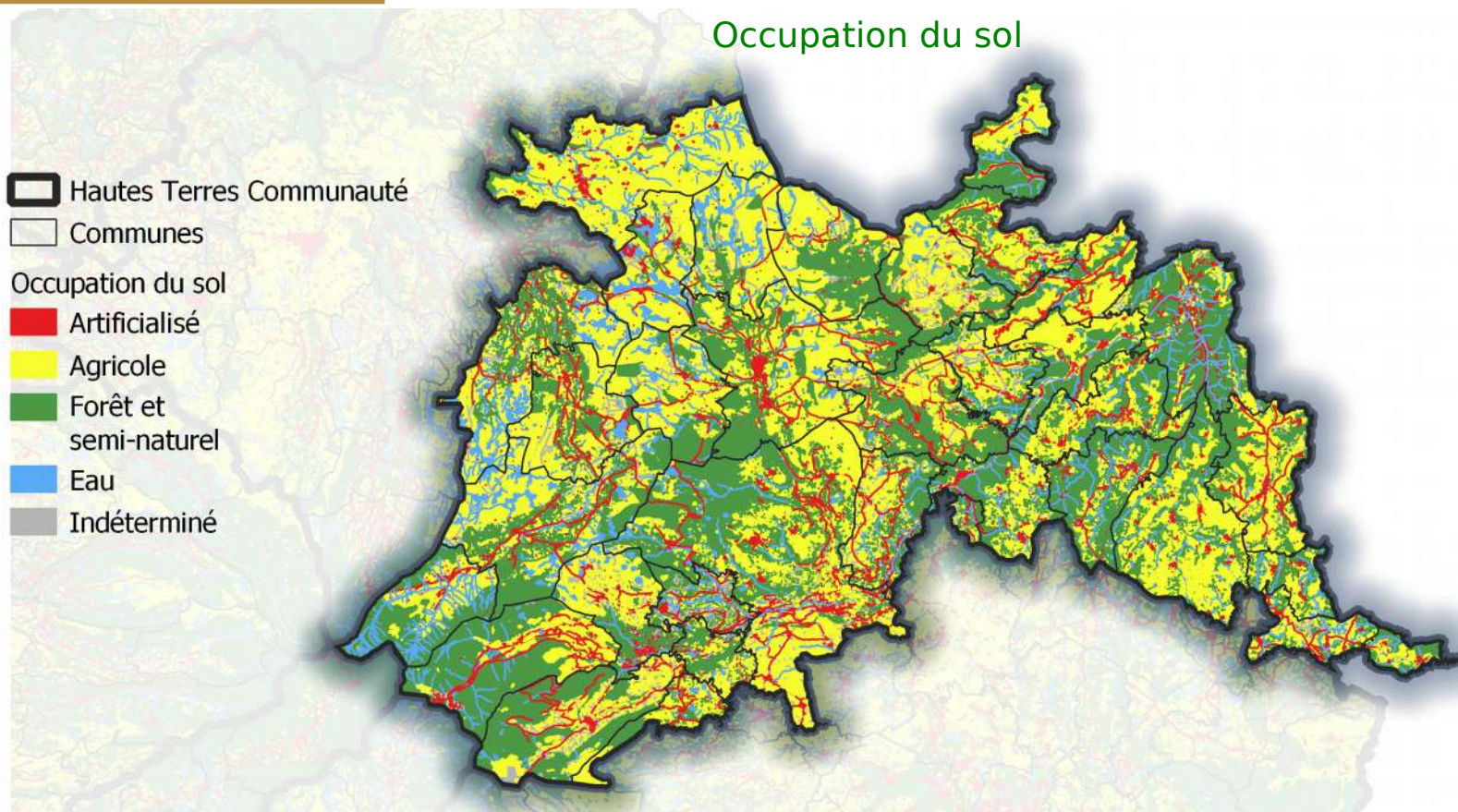
Périmètre : 330 km

Superficie : 900 km²

Altitude mini : 512 m

Altitude maxi : 1841 m

Altitude moyenne : 1040 m



Territoire essentiellement agricole et forestier, le Cantal détient le taux d'artificialisation le plus faible de la région (on notera, par exemple, que l'Isère est à plus de 8 % d'artificialisation de son territoire. Quant au Rhône c'est plus de 17 % du territoire qui est artificialisé).

L'artificialisation du Cantal se cantonne principalement à ses zones urbaines qui représentent à elles seules 65 % des surfaces construites. On le remarque sur Hauts-Terres avec les pôles urbains de Murat, Massiac et Neussargues-en-pinatelle qui sont les villes les plus peuplées de l'EPCI.

OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- PLU et document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale
- Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

Développement économique

- Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Collecte et traitement des déchets des ménages

GEMAPI

FACULTATIVES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Études et aménagement paysagers
- Soutien à des opérations ponctuelles et collectives d'amélioration de l'environnement

Politique du logement et du cadre de vie

Action sociale d'intérêt communautaire

Voirie

Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Création et gestion de MSAP

Eau (compétence obligatoire au 1^{er} Janvier 2026)

Assainissement (compétence obligatoire au 1^{er} Janvier 2026)

- création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)

SUPPLÉMENTAIRES

Boues des stations d'épuration :

- Collecte et traitement

Actions touristiques :

- Élaboration et mise en œuvre d'une politique intercommunale du tourisme, création, gestion et entretien d'équipement sportifs et touristiques structurant (comme l'espace permanent de trail, le site de canyoning, le domaine nordique..)

Mobilité :

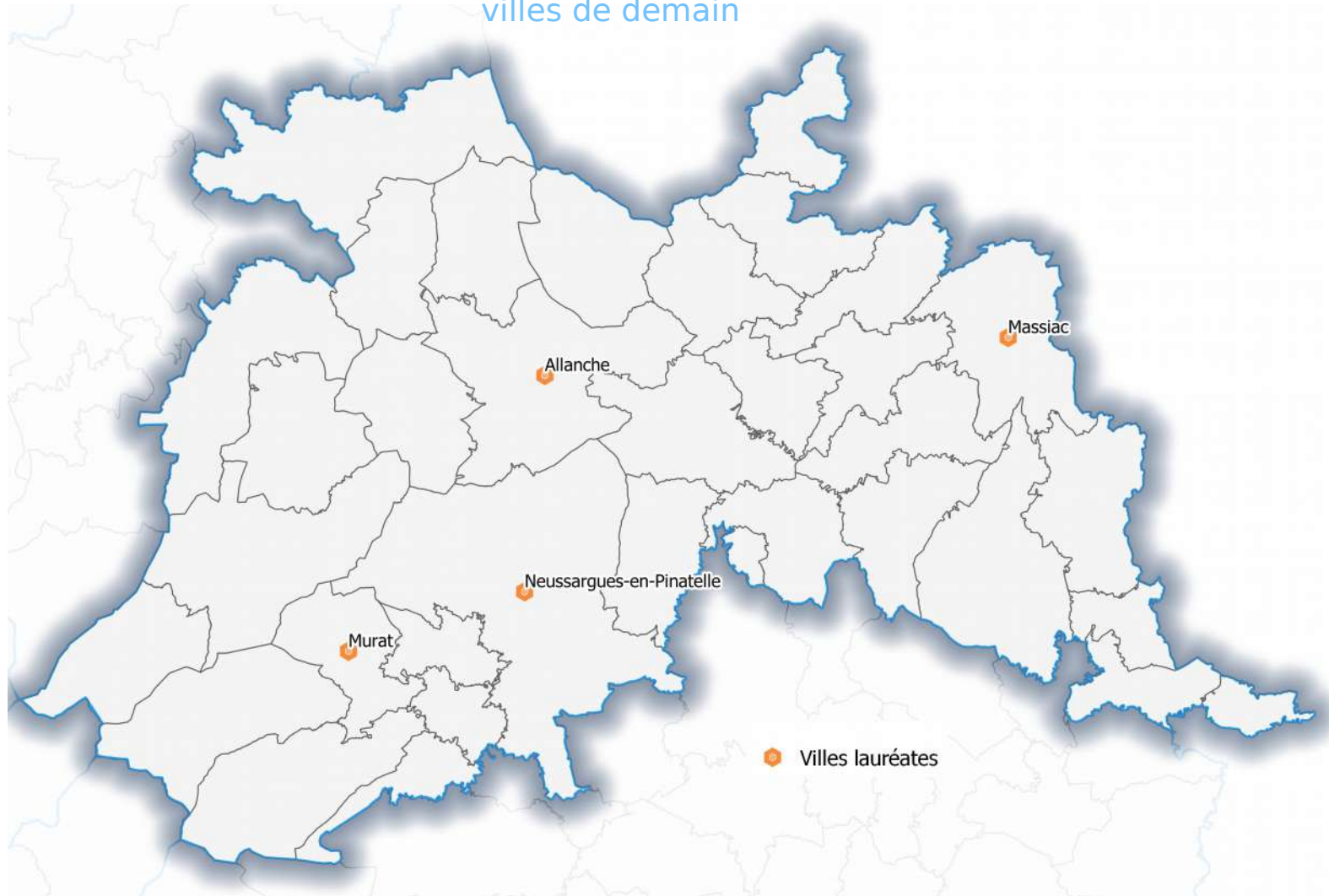
- gestion des services de transport à la demande, gestion et co-financement des navettes à destination de la section sportive du collège d'Allanche, organisation, gestion de proximité et co-financement des transports scolaires par subdélégation du conseil départemental, soutien financier aux associations et structures scolaires dans le cadre du transport collectif des enfants pendant le temps scolaire et en dehors en vue de favoriser le développement d'activités portées par la communauté de communes, élaboration et animation d'un plan de mobilité intercommunal.

Cycle de l'eau (hors GEMAPI) :

- animation et concertation dans les domaines de la prévention des risques d'inondation et gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le **programme Petites Villes de Demain** vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le Cantal est particulièrement concerné avec de nombreux centre-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipements et services. Dans le département, ce sont 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales totalisant 26 communes qui sont lauréats du programme Petites Villes de Demain.

Villes lauréates du programme Petites villes de demain



Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (voir p.11).

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte (voir p.11).

Source : INSEE

Bassin de vie



- Bassin de vie
- Aurillac
 - Bort-les-Orgues
 - Decazeville
 - Laguiolle
 - Langeac
 - Massiac
 - Mauriac
 - Maurs
 - Murat
 - Mur-de-Barrez
 - Riom-es-Montagnes
 - Saint-Chély-D'Apcher
 - Saint-Flour

Gammes d'équipement

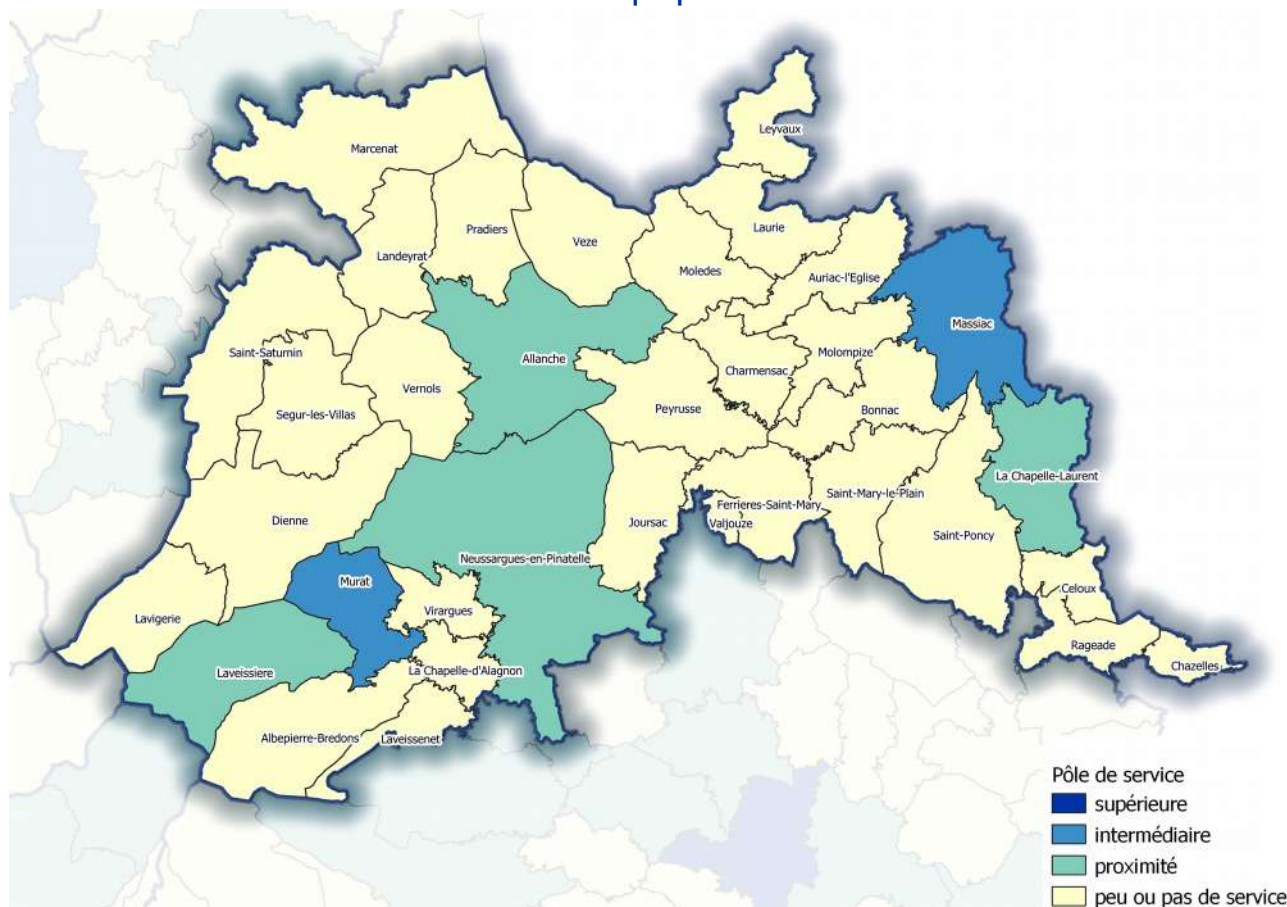
Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme intermédiaire le sont aussi pour la gamme de proximité.

- **Gamme de proximité** : école élémentaire, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière...

- **Gamme intermédiaire** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles...

- **Gamme supérieure** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, urgences, centre de santé, gare, cinéma, théâtre..

Source : INSEE



A retenir :

Le territoire du Cézallier se caractérise pas une faible accessibilité aux équipements de première nécessité. Ce constat s'explique par un territoire de relief, réel obstacle aux déplacements. Dans cette zone le temps d'accès aux services constaté est deux fois plus important que la moyenne départementale.

Temps d'accès aux services (en minutes)



Type de service	EPCI	Cantal
Proximité	5	1,9
Intermédiaire	9	4,4
Supérieure	13	7,3

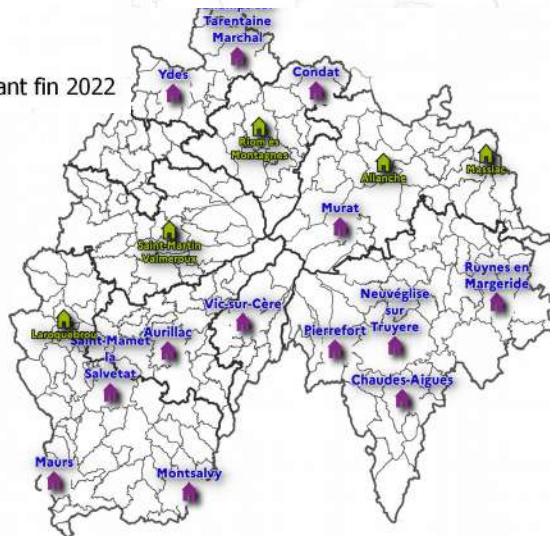
Source : INSEE 2014

France service

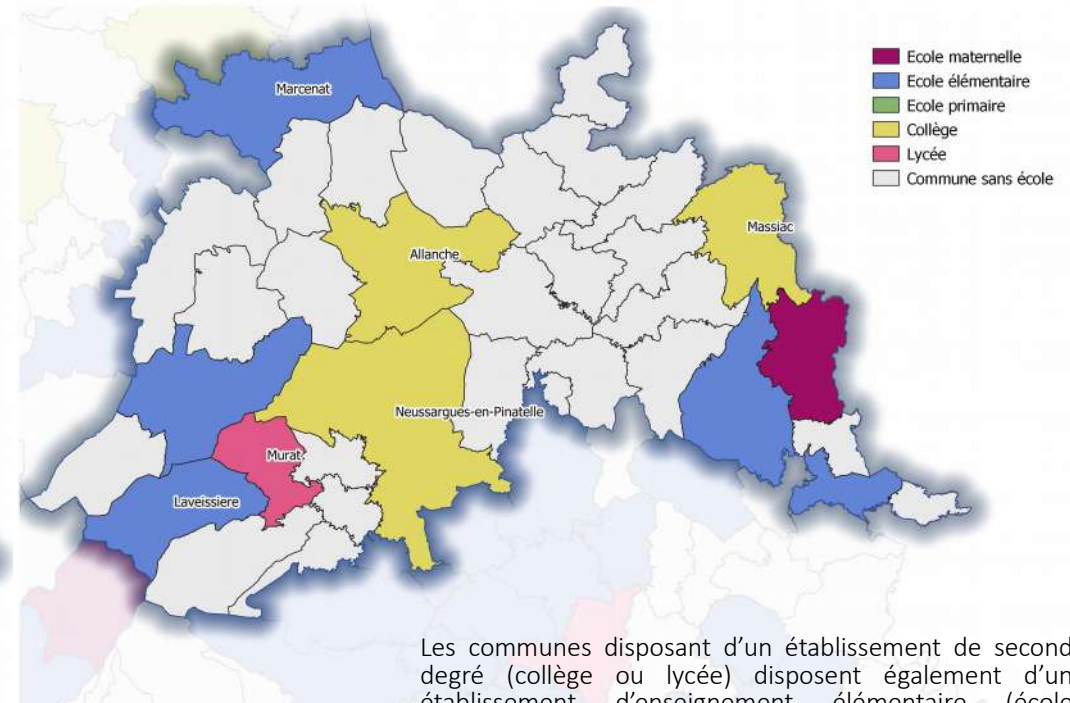


Communes

-  France services
-  Sites candidats à une homologation avant fin 2022



Établissements scolaires



Les communes disposant d'un établissement de second degré (collège ou lycée) disposent également d'un établissement d'enseignement élémentaire (école maternelle, élémentaire ou primaire).

- **École primaire:** regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2).

Voies de communication principales



* La ligne Bort-les-Orgues-Neussargues s'effectue désormais par une liaison en autocars

La vallée de l'Alagnon constitue la colonne vertébrale de ce territoire en regroupant réseau routier (RN 122) et voie ferrée (ligne Clermont-Toulouse)

A retenir :

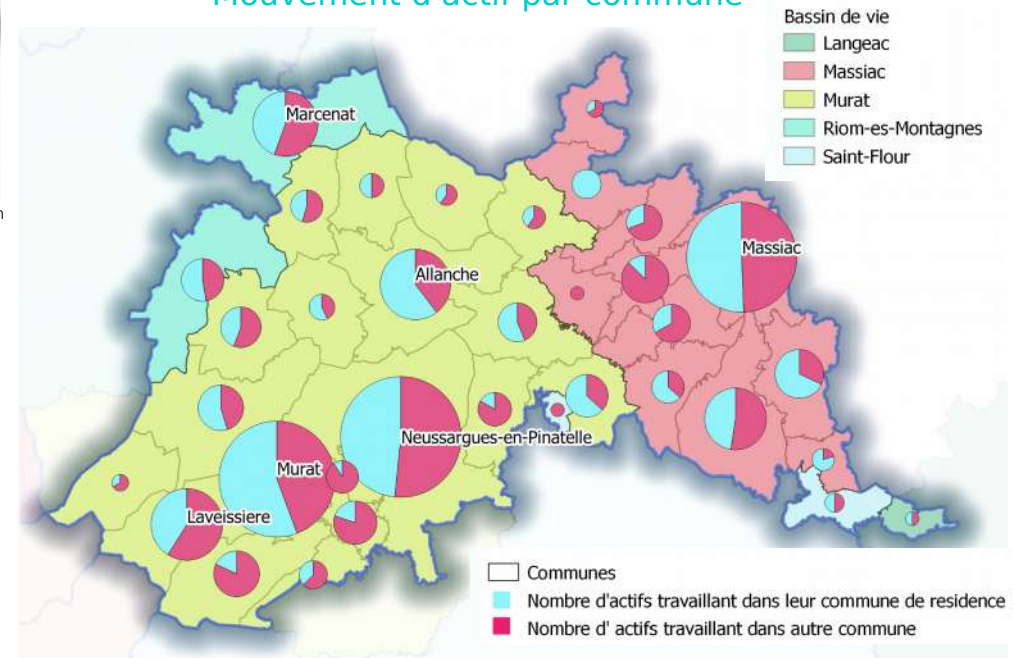
Sur les 4 700 actifs du territoire de Hauts-Terres, 52 % travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

Ce flux se dirige essentiellement vers la ville de Saint-Flour.

Principaux flux domicile-travail (flux > 100)

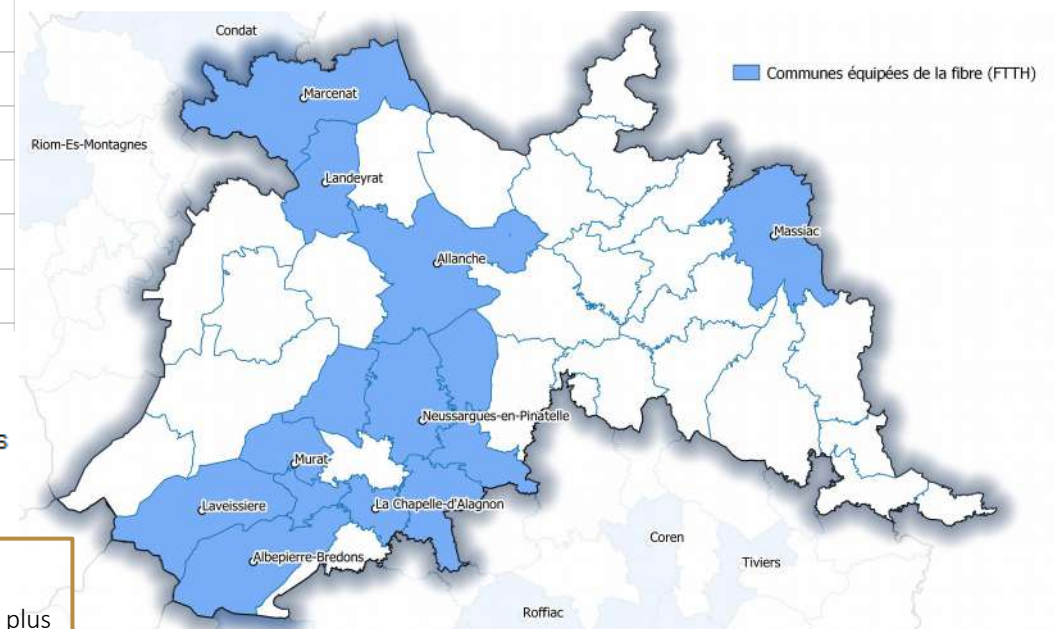
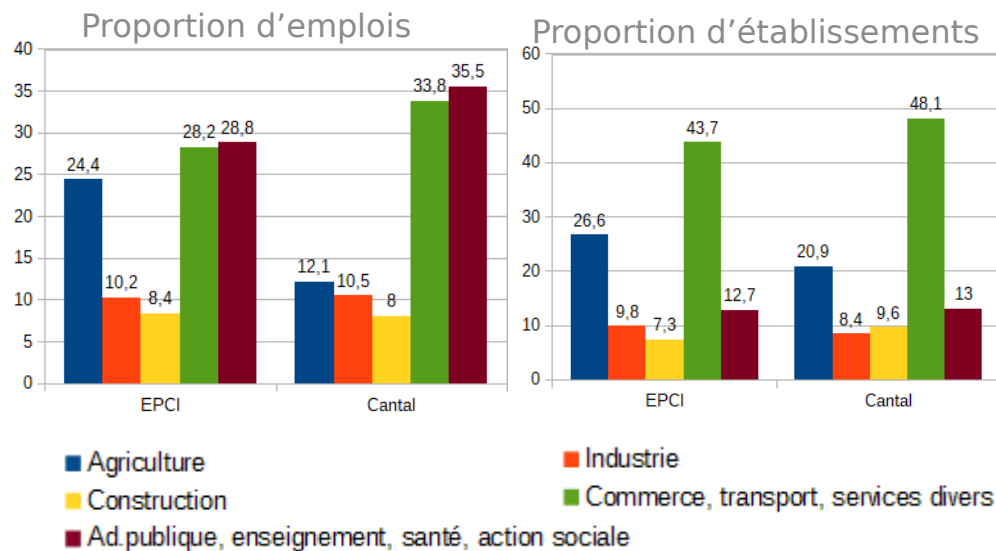


Mouvement d'actif par commune



Source INSEE 2018	EPCI	Cantal	France
Nombre de ménages fiscaux	5 359,0	66 369,0	27 409 461,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 740,0	20 510,0	21 110,0
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	38,2	42,9	52,1
Taux de pauvreté (proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (en %)	16,5	13	14,5

% de la population 15 à 64 ans (source INSEE 2017)	EPCI	Cantal
Actifs	75,8	75,6
Actifs ayant un emploi	63,9	69
Chômeurs	8,6	8,8
Inactifs	24,2	24,4
Élèves, étudiants	5,9	7,2
Retraités ou préretraités	11,1	9,8
Autres inactifs	7,2	7,4



A Retenir :

La population de Hautes-Terres est peu aisée, avec le troisième taux de pauvreté le plus élevé du département (16,4 %) Il est également le troisième EPCI avec le taux de chômage le plus élevé du département (8,6%).

L'agriculture représente 24,4 % des emplois de Hautes-Terres et 13,2 % des établissements actifs de la communauté de communes.



Tourisme (INSEE 2017) : 15 hôtels (238 chambre) et 10 campings (562 emplacements). Hautes-Terres accueille l'unique station de ski alpin du Cantal, le Lioran, sur la commune de Laveissière.

Surface agricole utile

L'agriculture dans le Cantal – Données clefs

Le territoire du Cantal est marqué par une forte tradition agricole avec environ 4 500 exploitations agricoles, l'agriculture reste une source d'emplois prédominante dans le département.

La grande majorité des exploitations agricoles est tournée vers l'élevage bovin, avec 63 % des exploitations agricoles en bovins allaitants et 25 % en bovins laits.

En terme de surface agricole utilisée (SAU), le département du Cantal se positionne en deuxième place au sein de la région avec 55 % de son territoire occupé par une surface agricole.

Pour terminer, il faut noter que le département du Cantal abrite une vingtaine d'estives dont une des plus importantes de France, la COPTASA* qui héberge 4 000 bovins issus de plus de 230 exploitations, sur plus de 2000 ha et qui s'étend en partie sur le Cezallier.

*Fondée en 1963, la coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles (COPTASA) est l'un des plus grands groupements pastoral de France.

L'agriculture à Hautes-Terres – Données clefs

Le territoire de Hautes-Terres est à l'image du département avec une agriculture très présente. L'EPCI compte 628 exploitations agricoles, soit près de 14 % des exploitations agricoles du département.

Son agriculture est principalement tournée vers l'élevage de bovins, même si on note une présence d'élevage ovins (18%) notamment sur les communes de Laveissière, Murat, Neussargues-en-Pinatelle, Molompize, Laurie et Landeyrat.

Enfin, le territoire de Hautes-Terres abrite 16 % de la SAU départementale.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures perennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

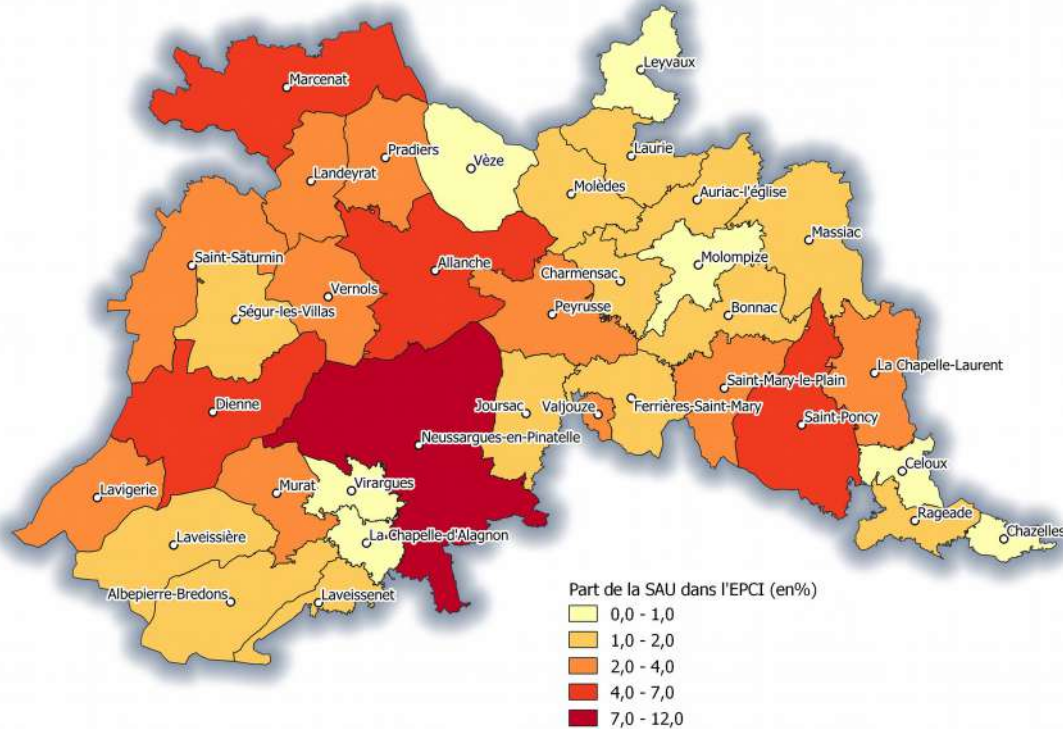
SAU Totale		SAU moyenne par exploitation (ha)			
EPCI	Cantal	Année	EPCI	Cantal	
55 705 ha	335 552 ha	2016	80	73	
Typologie de la SAU (en%)		2017	82	74	
	EPCI	Cantal	2018	82	75
BIO	6	7	2019	83	76
Non BIO	94	93	2020	84	77

Composition de la SAU (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	3	5
Prairies permanentes	90	83
Prairies temporaires	6	11
Autres	0	0

Part de la SAU engagée dans l'agriculture BIO (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	5	6
Prairies permanentes	87	80
Prairies temporaires	7	12
Autres	1	2

Surface agricole utile

Part de la SAU dans l'EPCI



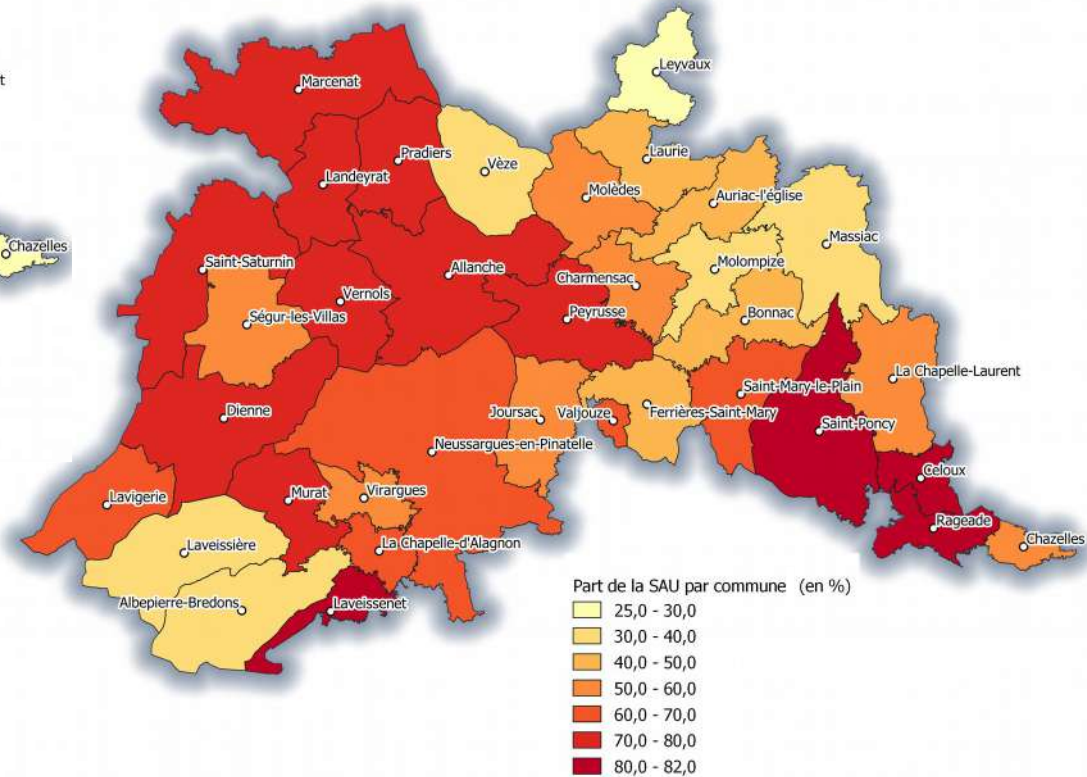
Guide de lecture de la carte : La commune de Neussargues-en-Pinatelle représente 12 % de la surface agricole utile du territoire de l'EPCI.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

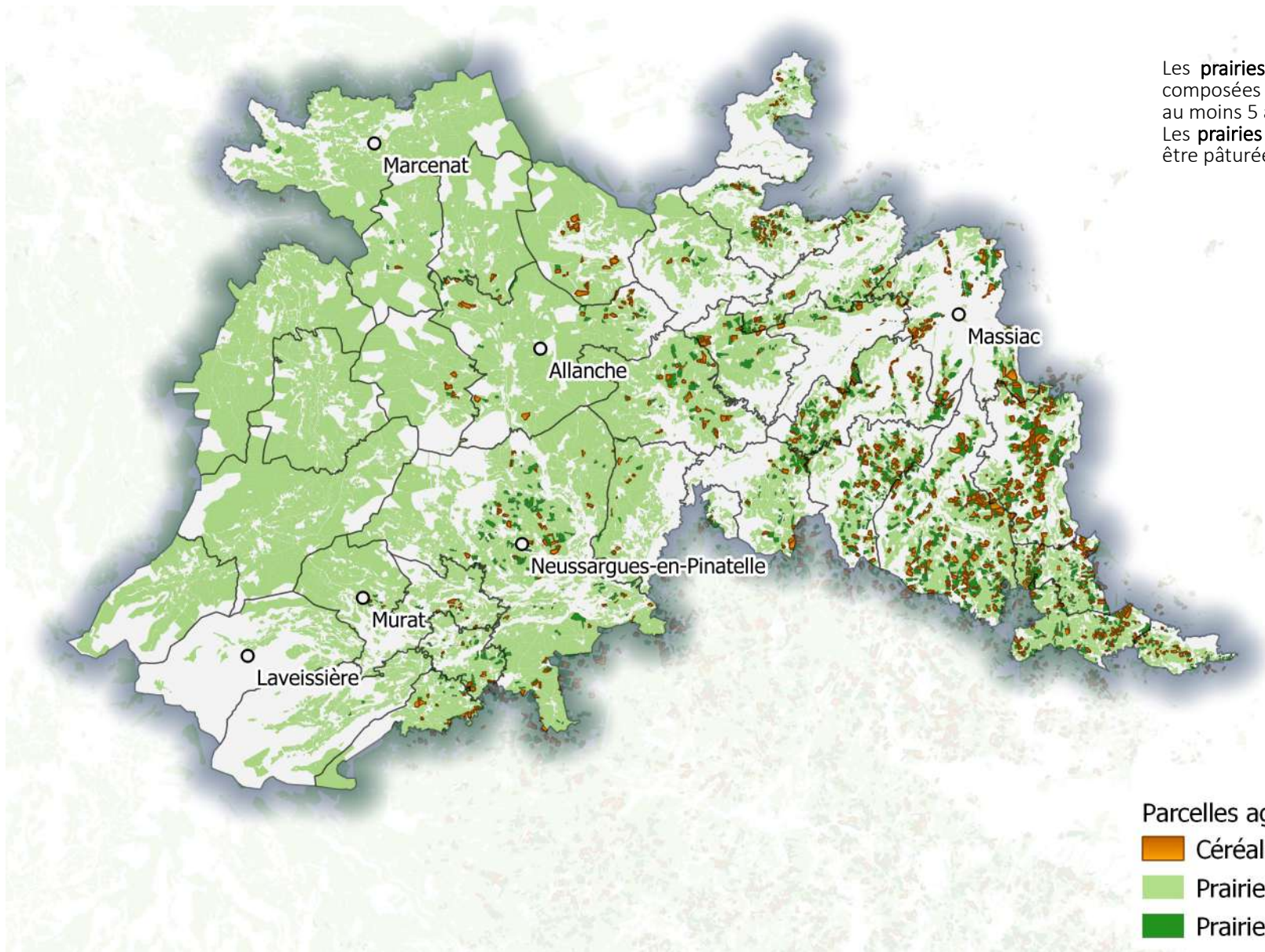
Elle n'inclut pas les bois et forêts.

Part de la SAU par commune



Guide de lecture de la carte : Les communes de Celoux, Laveissenet, Rageade et Saint-Poncy sont celles qui disposent de la plus grande part de surface agricole utile sur leur territoire.


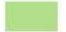

Type de culture



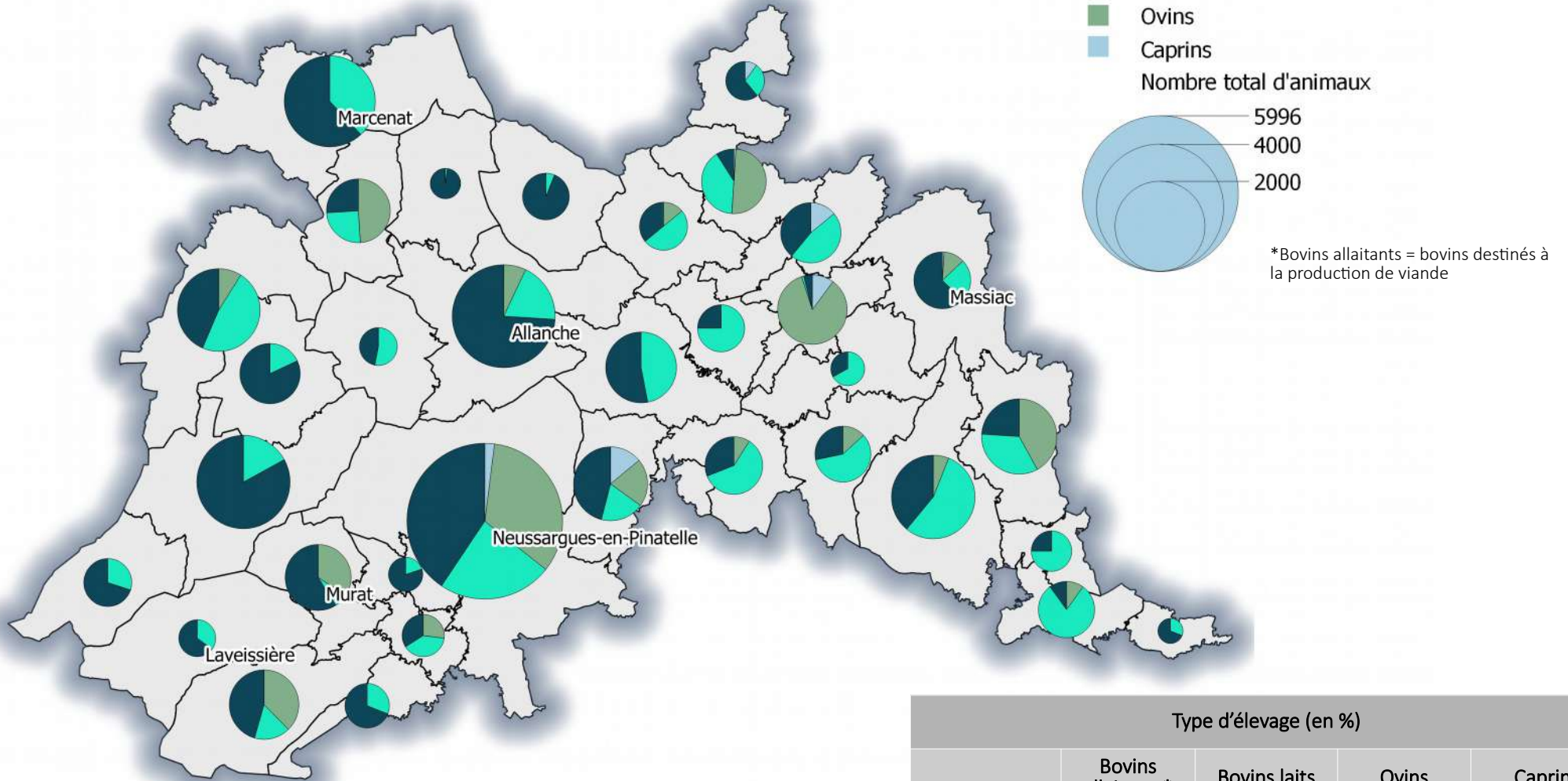
Les **prairies permanentes** sont des surfaces fourragères composées d'une végétation herbacée spontanée depuis au moins 5 ans.

Les **prairies temporaires** sont des surfaces cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées sur une durée variable.

Parcelles agricoles (RPG 2019)

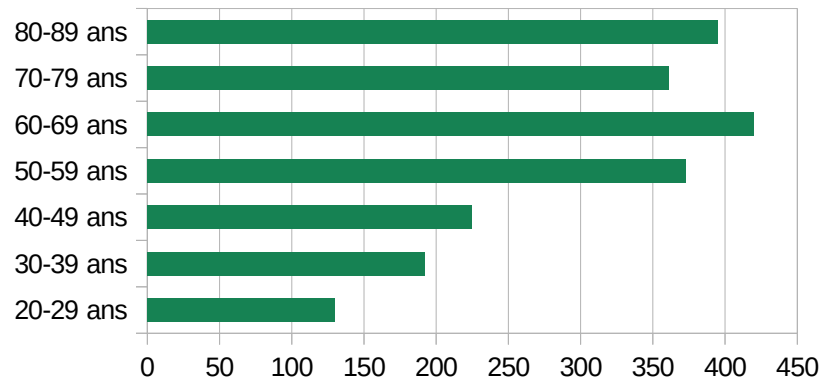
-  Céréales
-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires

Type d'élevage par commune



Type d'élevage (en %)				
	Bovins allaitants*	Bovins laits	Ovins	Caprins
EPCI	48	32	18	2
Département	63	25	10	2

Nombre de cotisants agricoles par tranche d'âge



Des agriculteurs dans la moyenne d'âge départementale :

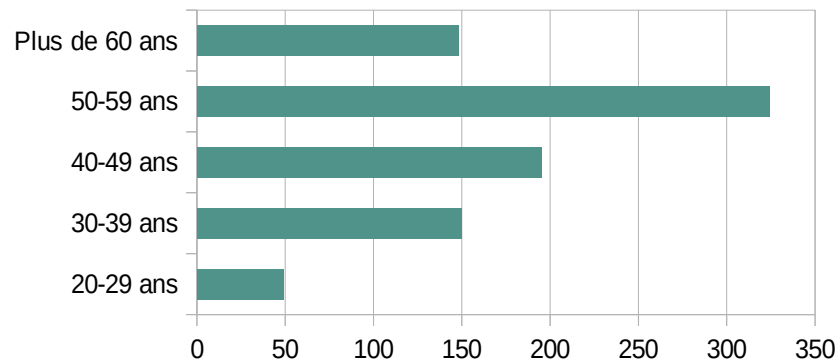
L'âge moyen des actifs agricoles sur le territoire de Hautes-Terres est de 51 ans quand la moyenne départementale se situe autour des 53 ans.

Les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles sont un peu plus jeunes avec une moyenne d'âge située autour de 49 ans.

55 % des agriculteurs ont plus de 50 ans :

Leur départ en retraite devrait intervenir dans les 10 à 15 ans, ce qui pose la question de la reprise des exploitations.

Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles par tranche d'âge



30 installations sur la période 2017-2018 :

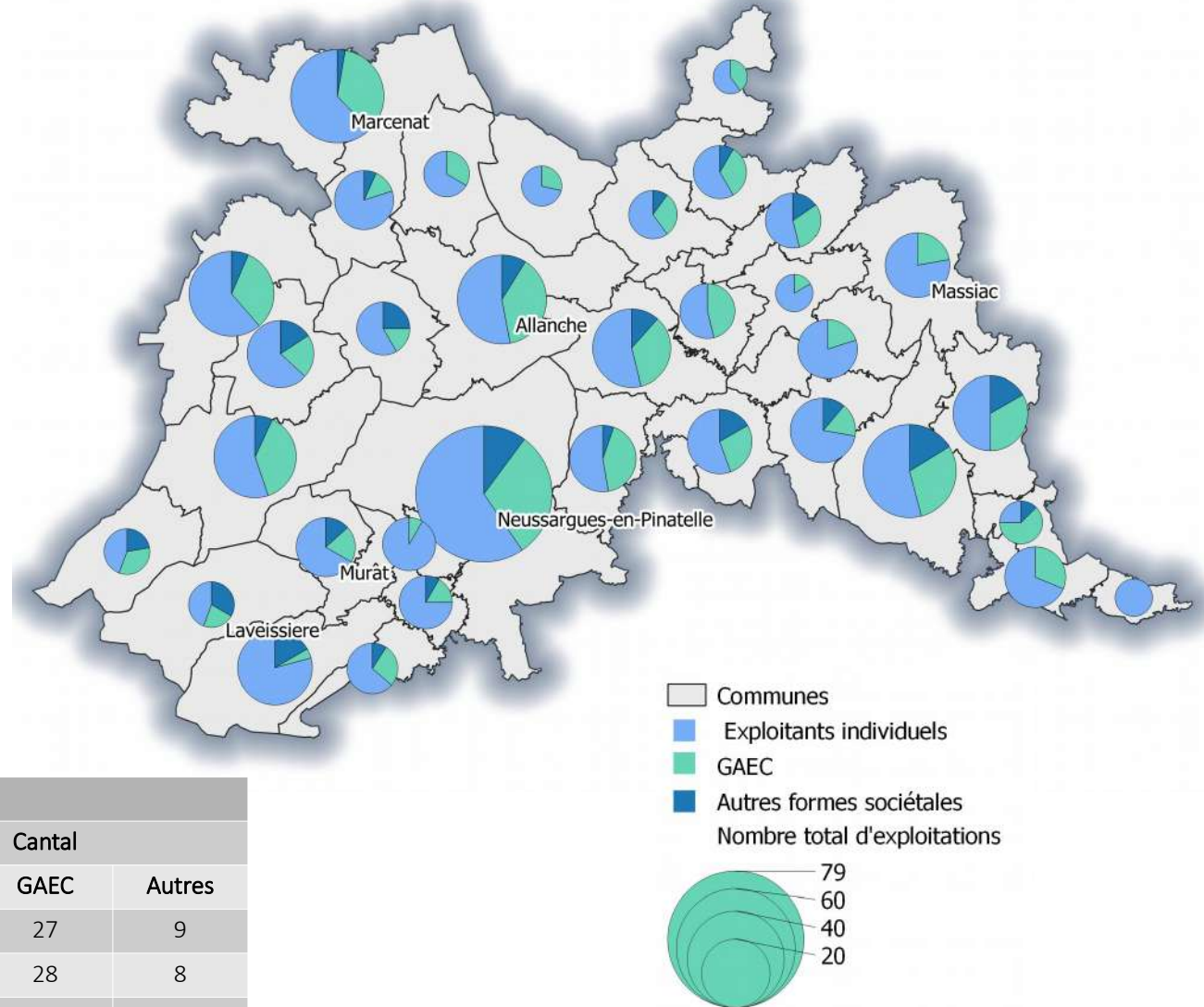
30 nouvelles installations d'exploitations agricoles ont été réalisées en 2 ans sur le territoire de Hautes-Terres dont 28 qui ont bénéficié des dotations jeunes agriculteurs

Total des exploitations		
Années	EPCI	Cantal
2015	641	4531
2016	642	4553
2017	635	4574
2018	626	4539
2019	628	4539

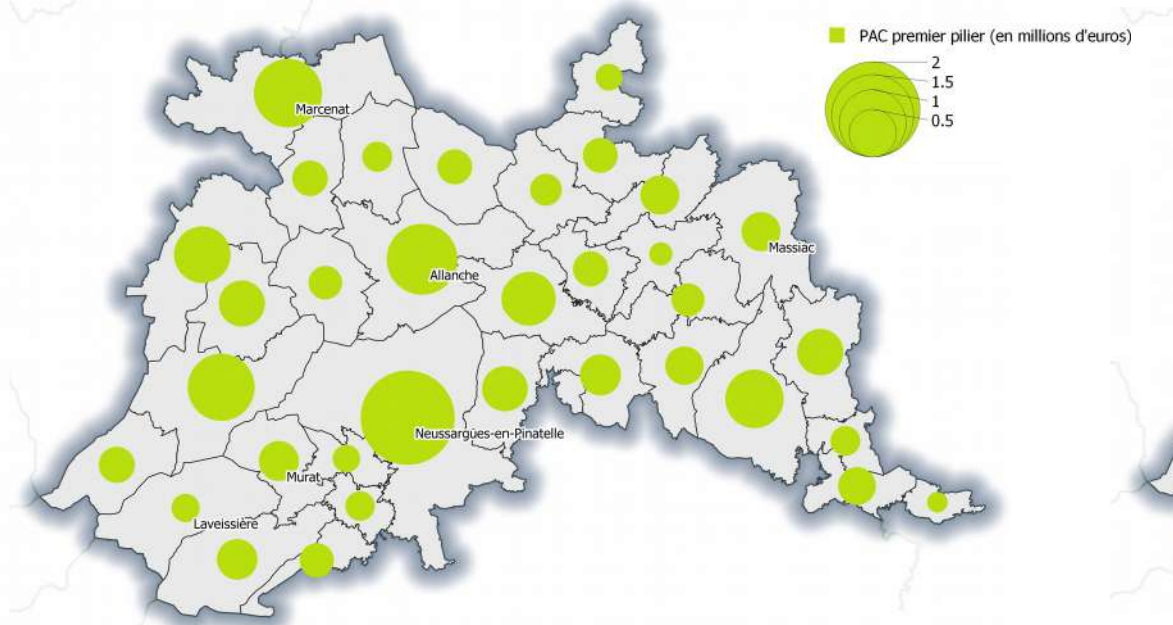
Installations aidées		
Années	Total	
	EPCI	Cantal
2015	18	94
2016	7	84
2017	12	84
2018	16	94
2019	11	84

	Statut des exploitations (en %)					
	EPCI			Cantal		
	individuel	GAEC	Autres	individuel	GAEC	Autres
2016	64	27	9	64	27	9
2017	64	29	8	64	28	8
2018	62	29	9	63	28	9
2019	62	29	10	63	27	10
2020	62	29	10	63	27	10

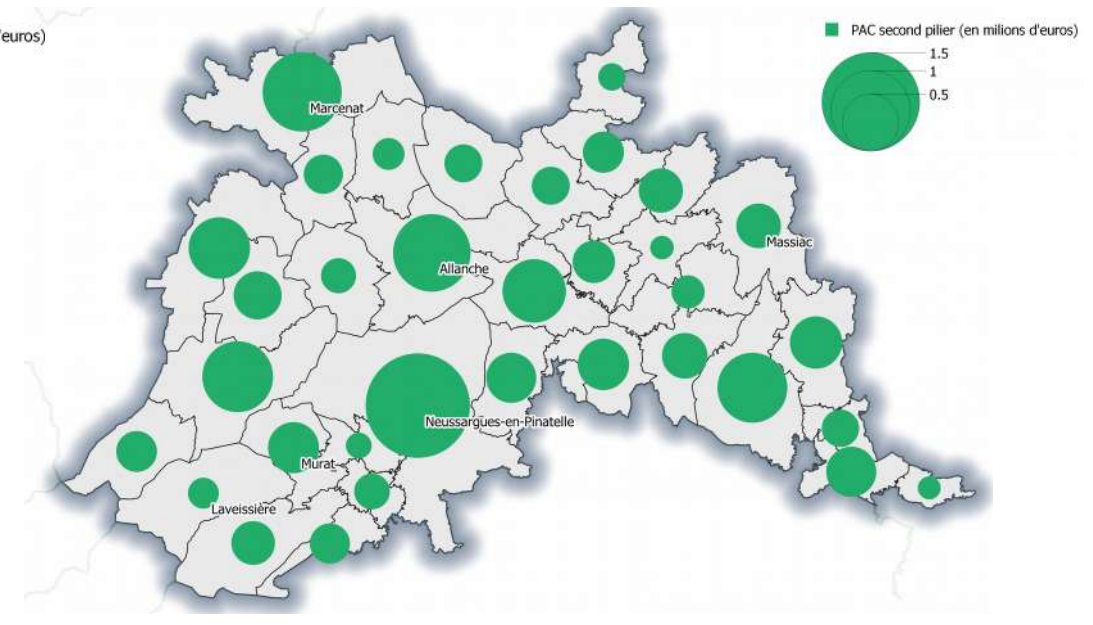
Forme juridique des exploitations agricoles



Les aides de la PAC – Premier pilier



Les aides de la PAC – Second pilier



Le premier pilier de la PAC correspond aux aides directes qui garantissent un revenu minimal pour chaque agriculteur. On distingue :

Les aides couplés : Ce sont les aides animales et végétales (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins lait, aides ovines et caprines, aides végétales...). A noter que le Cantal est l'un des trois premiers départements français recevant le plus d'aides aux bovins allaitants.

Les aides découplées :

Paiement jeunes agriculteurs : pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;

Paiement redistributif : permet d'allouer une prime supplémentaire sur les premiers hectares de SAU (52ha) et sur les premiers animaux de l'élevage ;

Paiement de base : une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;

Paiement "vert" : accessible sous réserve de respecter trois conditions, avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

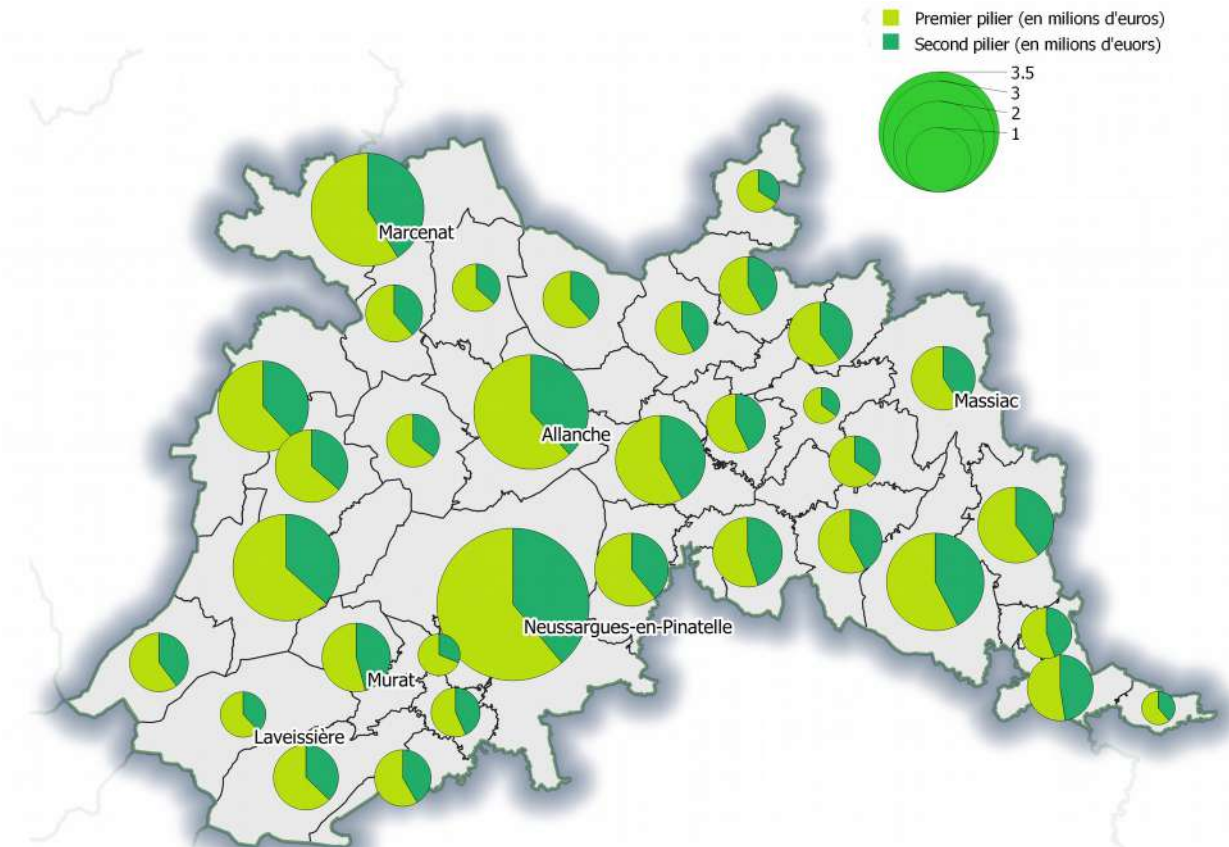
Le second pilier de la PAC porte sur le développement rural. Il affiche 6 priorités :

- Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation
- Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts
- Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire
- Restauration et protection des écosystèmes
- Promotion de l'utilisation efficace des ressources
- Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

Ces priorités s'accompagnent de 3 processus d'aides :

- L'aide au maintien et à la conversion en agriculture biologique,
- L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), qui vient au soutien des agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs du fait de contraintes naturelles ou spécificités. *A noter que c'est l'aide la plus présente sur le département du Cantal.*
- Les mesures agricoles environnementales et climatiques (MAEC) qui accompagnent des exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement,

Les aides de la PAC - premier et second pilier



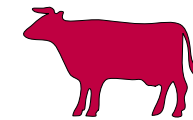
A Retenir :

29 000 bovins

Dont :

60 % de vaches allaitantes

40 % de vaches laitières



Soit 12 % des bovins du département

6 700 ovins

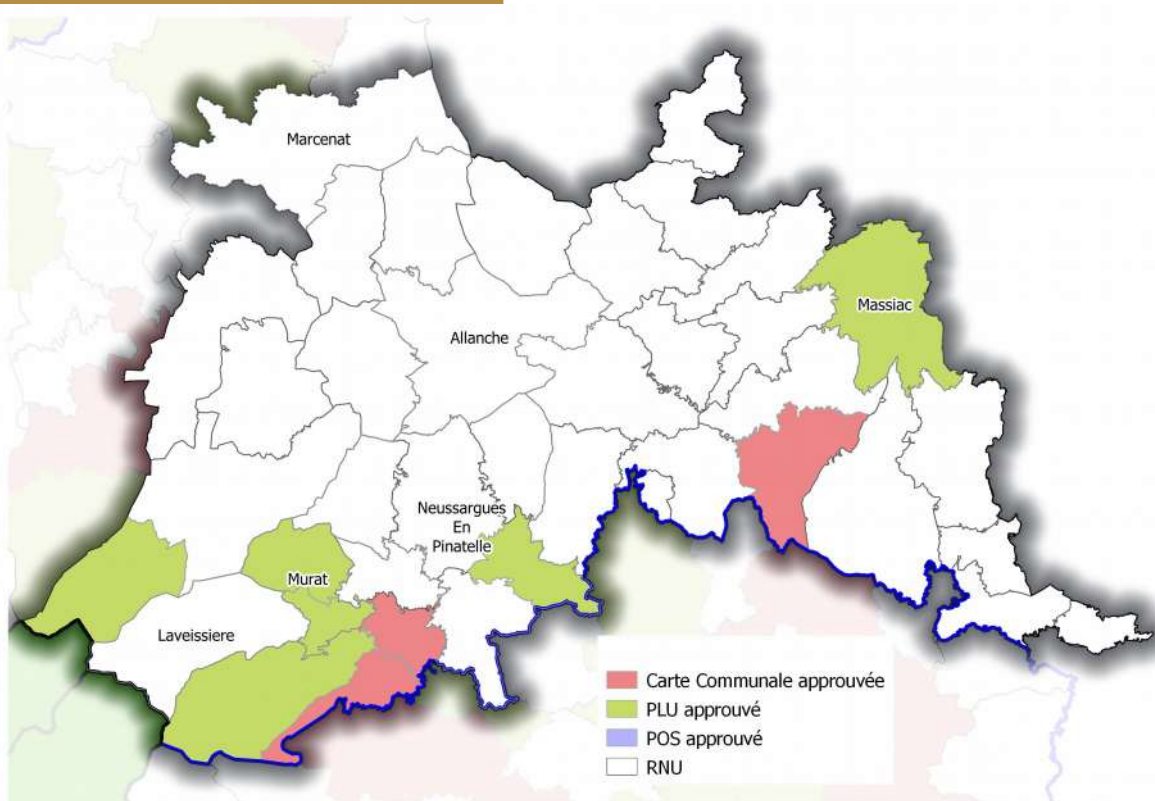
600 caprins



16 % de la SAU du département

630 exploitations agricoles





Le territoire de Hauts-Terres s'inscrit au sein du SCOT de l'Est Cantal qui couvre également l'EPCI de Saint Flour communauté.

Cua : Certificat d'urbanisme informatif, permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

Cub : Certificat d'urbanisme pré-opérationnel, spécifie si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics existants ou prévus (état de viabilité du terrain, desserte par les voies et réseaux d'eau...)

DP : Déclaration préalable de travaux, procédure allégée pour des projets de petites ampleurs

PC : Permis de construire

PD : Permis de démolir exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction.

Code INSEE	Communes	Type d'actes				
		Cua	Cub	DP	PC	PD
15001	ALLANCHE	32	2	10	6	1
15013	AURIAC L'EGLISE	14	2	5	0	1
15022	BONNAC	38	0	1	3	0
15025	ALBEPierre BREDONS	0	0	0	0	0
15032	CELOUX	6	0	5	0	0
15041	LA CHAPELLE D'ALAGNON	0	0	0	0	0
15042	LA CHAPELLE LAURENT	17	0	3	2	0
15043	CHARMENSAC	3	1	0	1	0
15048	CHAZELLES	22	1	4	0	0
15061	DIENNE	18	3	8	5	0
15069	FERRIERES SAINTE MARY	12	2	5	0	0
15080	JOURSAC	16	2	3	0	0
15091	LANDEYRAT	4	0	2	1	0
15098	LAURIE	3	1	4	4	1
15100	LAVEISSENET	0	0	0	0	0
15101	LAVEISSIERE	0	0	0	0	0
15102	LAVIGERIE	0	0	0	0	0
15105	LEYVAUX	17	0	3	2	0
15114	MARCNAT	28	1	19	1	2
15119	MASSIAC	0	0	0	0	0
15126	MOLEDES	1	0	0	3	0
15127	MOLOMPIZE	46	1	9	2	0
15129	MONTBOUDIF	3	1	2	3	0
15138	MURAT	0	0	0	0	0
15141	NEUSSARGUES EN PINATELLE	0	0	0	0	0
15151	PEYRUSSE	9	0	4	3	0
15155	PRADIERS	33	0	0	1	0
15158	RAGEADE	4	0	1	1	0
15203	SAINTE MARY LE PLAIN	0	0	0	0	0
15207	SAINTE PONCY	26	3	5	6	0
15213	SAINTE SATURNIN	10	0	1	1	0
15225	SEGUR LES VILLAS	10	1	3	2	0
15247	VALJOUZE	1	0	1	0	0
15253	VERNOLS	3	0	1	5	0
15256	VEZE	3	0	4	1	1
15263	VRARGUES	1	2	1	5	1

Evolution du nombre de logement entre 2013 et 2017

Communes	Nombre de logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Part de logements vacants (%)
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2017
Albepierre-Bredons	268	280	115	125	130	132	23	23	8,30
Allanche	677	676	373	393	155	136	149	147	21,75
Auriac-l'Église	191	186	94	87	72	73	25	26	13,86
Bonnac	134	136	80	78	35	45	19	13	9,59
Céroux	45	46	30	33	5	8	10	5	11,84
Charmensac	65	70	40	38	12	17	13	15	21,29
Chazelles	24	29	19	17	4	11	1	1	3,45
Diènn	243	252	118	125	87	96	37	31	12,35
Ferrières-Saint-Mary	245	244	123	119	74	101	47	24	9,84
Joursac	159	158	70	69	67	59	22	29	18,52
La Chapelle-d'Alagnon	147	151	106	109	33	40	8	2	1,33
La Chapelle-Laurent	227	232	139	123	64	62	24	47	20,26
Landeyrat	67	72	41	35	21	26	5	11	15,28
Laurie	103	100	52	45	46	39	5	16	16,00
Laveissenet	77	87	52	63	16	15	9	8	9,77
Laveissière	1318	1365	247	237	1039	1058	32	70	5,15
Lavigerie	106	110	46	48	54	53	6	9	8,18
Leyvaux	42	41	15	17	22	19	5	5	12,20
Marcenat	493	504	225	239	219	203	49	82	12,40
Massiac	1211	1217	834	831	160	174	217	212	17,44
Molèdes	123	123	49	49	51	56	23	18	14,48
Molompize	284	272	149	145	83	71	52	57	21,08
Murat	1295	1333	940	906	178	209	178	218	16,35
Neussargues en Pinatelle	1349	1367	857	853	331	321	171	193	14,11
Peyrusse	168	161	76	76	60	73	32	12	7,48
Pradiers	94	93	48	52	37	31	9	10	10,33
Rageade	61	61	42	44	11	10	8	7	12,17
Saint-Mary-le-Plain	133	134	72	74	49	48	12	12	8,99
Saint-Poncy	245	246	155	161	49	47	41	37	15,18
Saint-Saturnin	229	230	97	97	80	82	53	51	22,17
Séguir-les-Villas	246	246	109	103	103	108	34	35	14,34
Valjouze	26	26	10	12	12	12	4	2	8,28
Vernois	81	80	39	37	23	29	18	14	17,50
Vèze	101	93	35	36	48	50	18	7	7,55
Virargues	89	93	55	55	27	31	6	7	7,53
Total	10366	10512	5552	5529	3458	3545	1365	1439	13,69

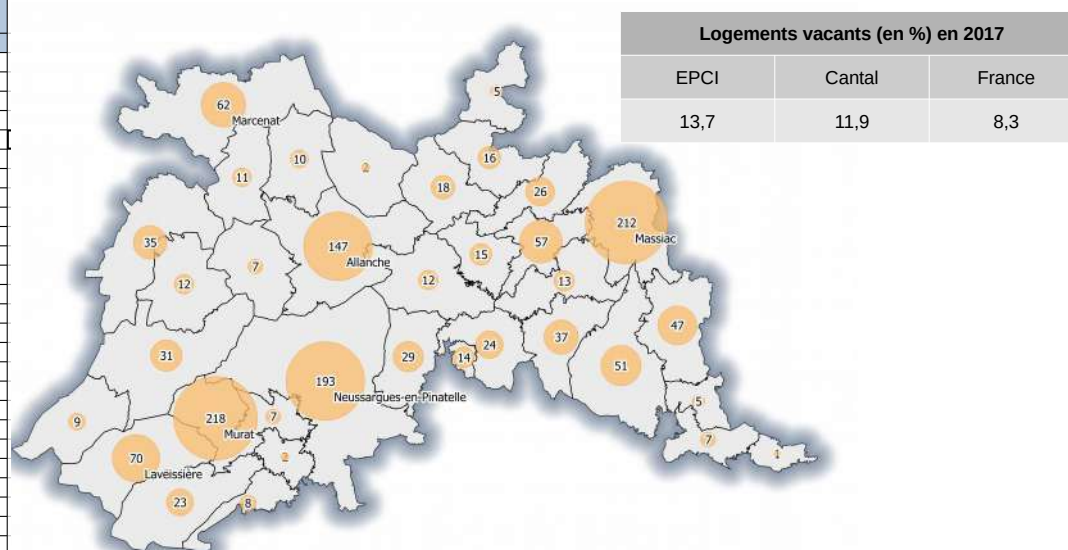
Données INSEE

A retenir :

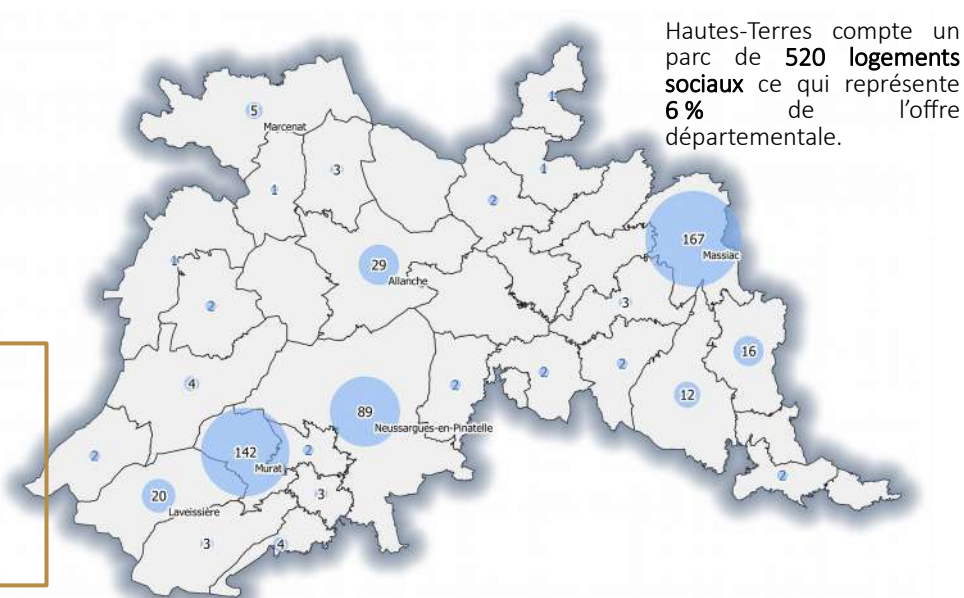
Le territoire de Hautes-Terres dispose d'une part importante de résidence secondaire (33,7%), ce chiffre est particulièrement élevé pour la commune de Laveissière sur laquelle se situe la station de ski du Lioran.

L'EPCI doit également faire face à une problématique forte de logements vacants sur les communes de Allanche, Charmensac, Molompize et Saint-Saturnin.

Nombre de logements vacants par commune



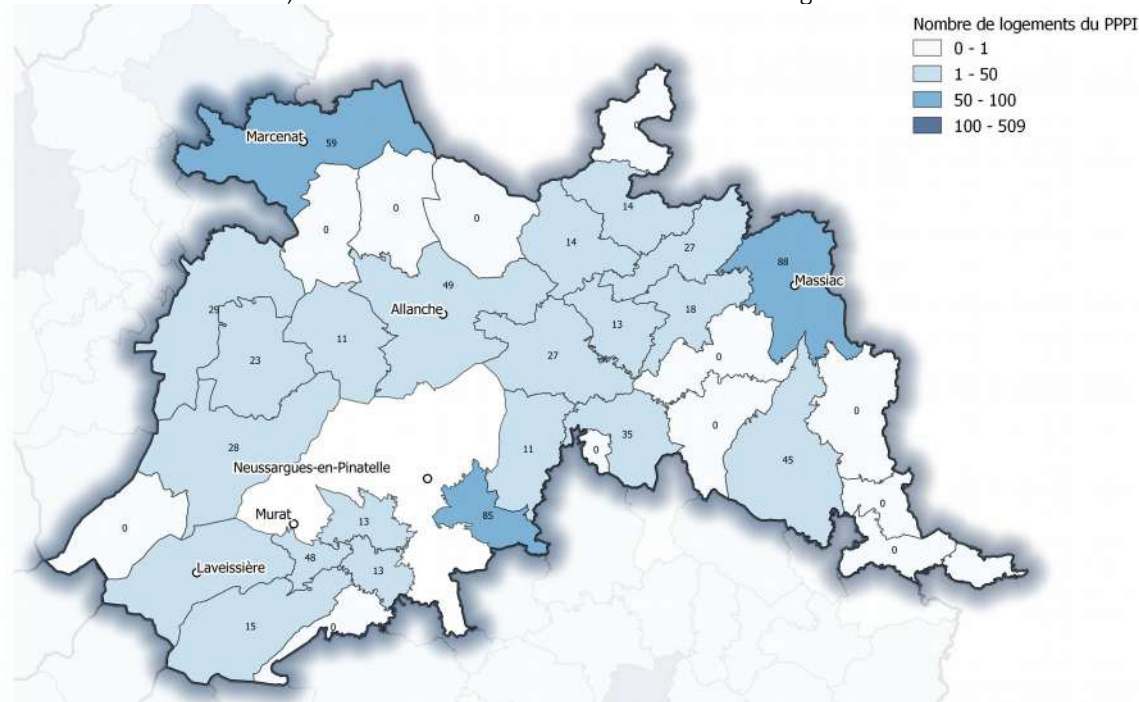
Nombre de logements sociaux par commune



Habitat indigne :

Locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne



En 2015, le PPPI repérait **5963** logements potentiellement indignes à l'échelle du département dont **680** sur Hautes-Terres.

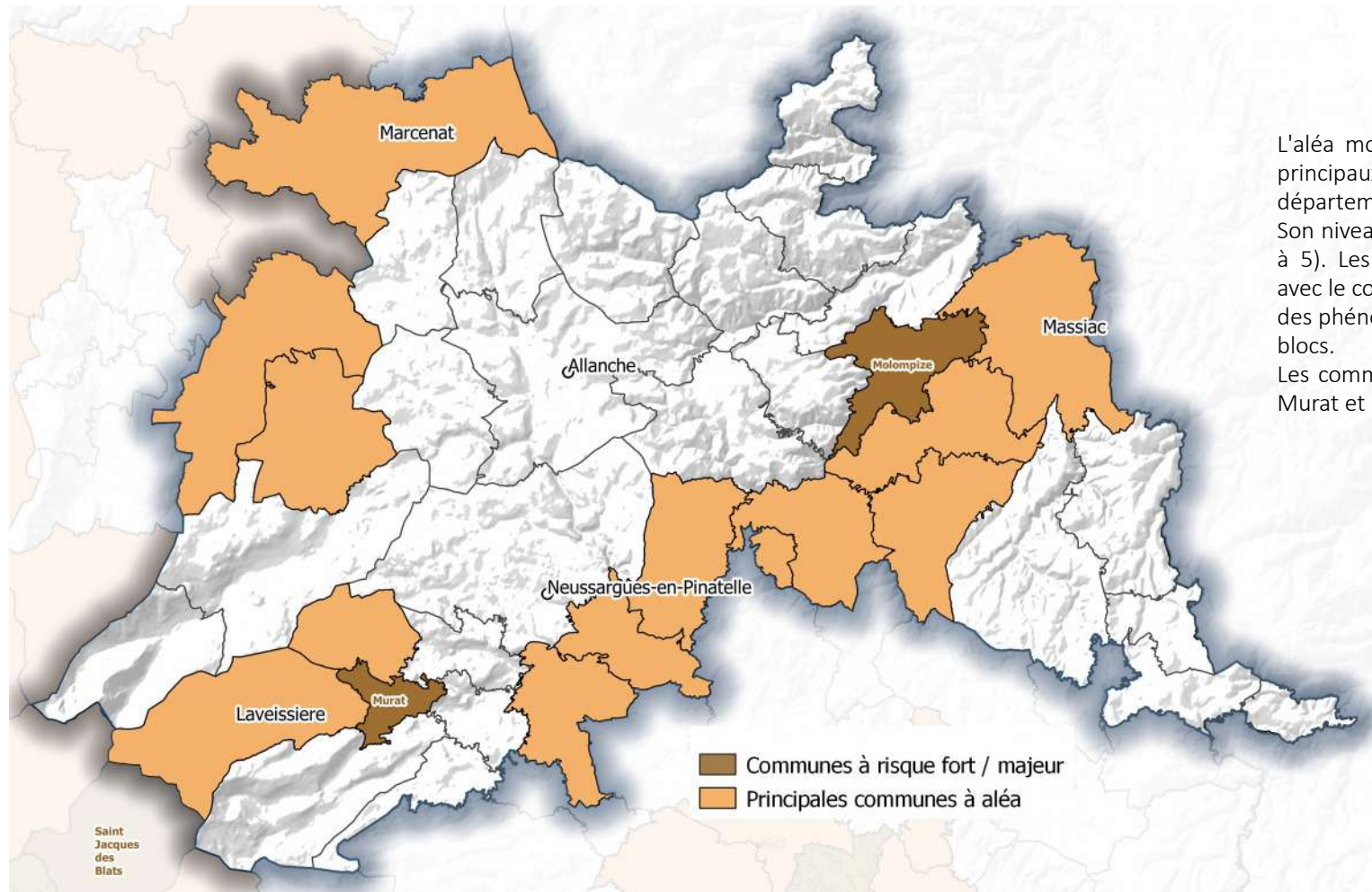
A retenir :

Le nord du Cantal est particulièrement touché par la précarité énergétique avec un taux de vulnérabilité supérieur à 47 % (EPCI de Summène-Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers, Pays Gentiane, Hautes-Terres communauté, et Cère et Goul en Carladès)

Précarité énergétique :

Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

(*source : loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement*)

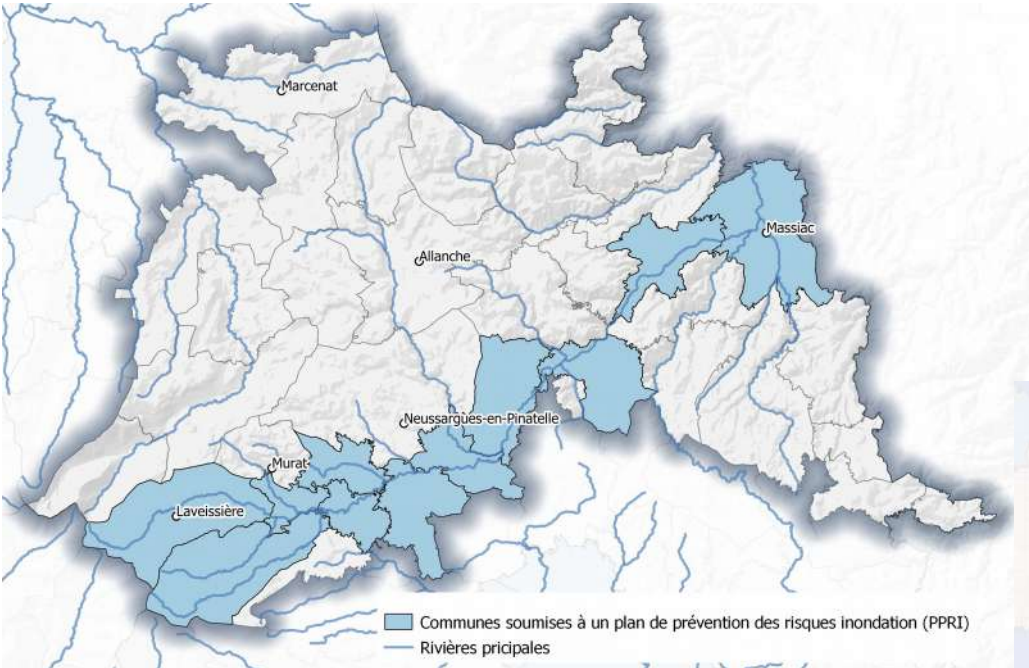


L'aléa mouvement de terrain est un des aléas principaux, avec celui de l'inondation, dans le département du Cantal.

Son niveau varie du plus faible au plus fort (de 1 à 5). Les secteurs les plus exposés, en liaison avec le contexte géologique, connaissent surtout des phénomènes de glissements et de chutes de blocs.

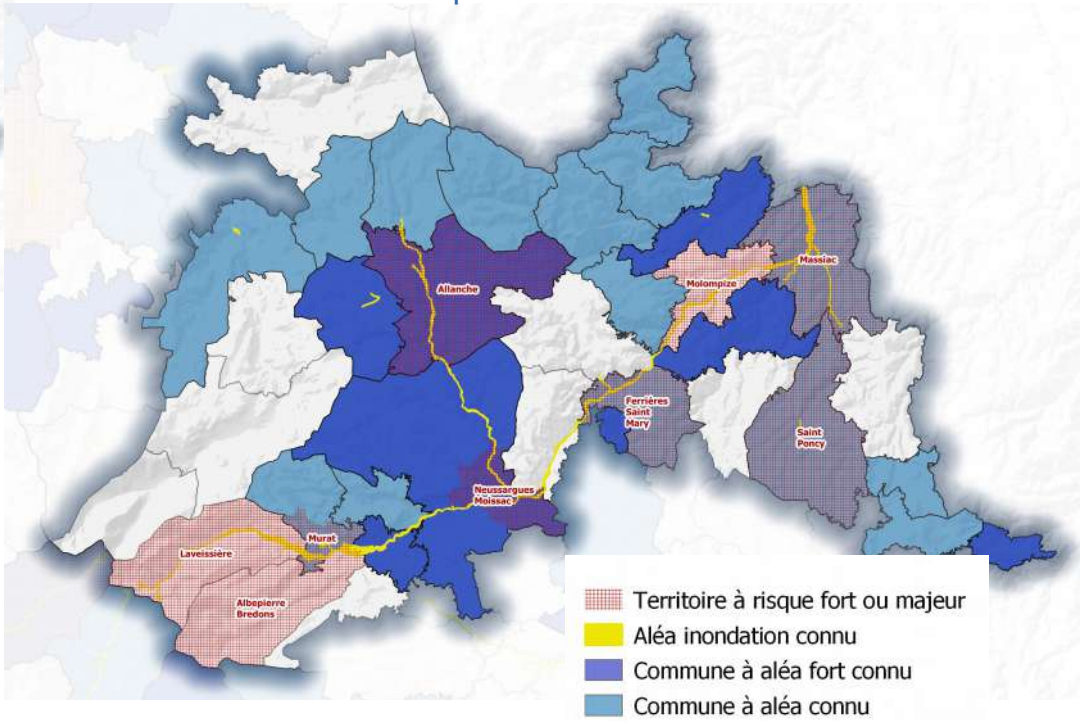
Les communes les plus exposées sont celles de Murat et Molompize.

Communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)

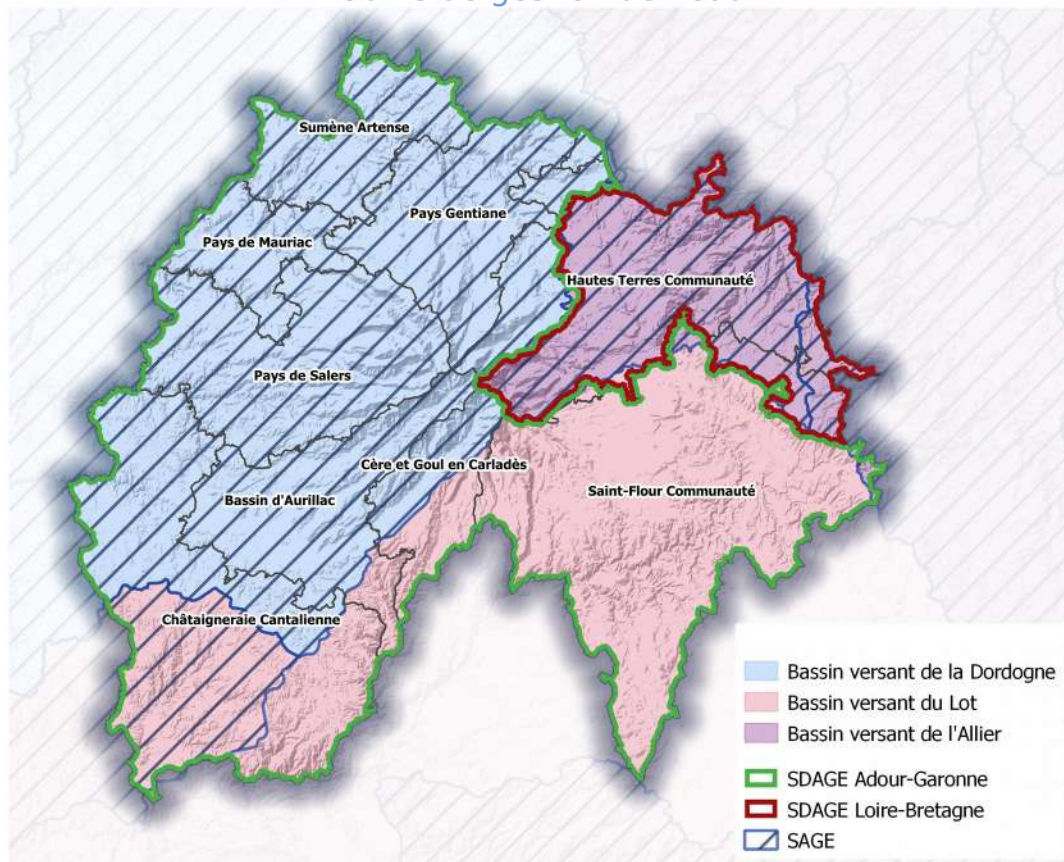


Plusieurs communes sont impactées par le risque inondation fort dû à la présence de l'Alagnon et ses affluents.

Risque inondation



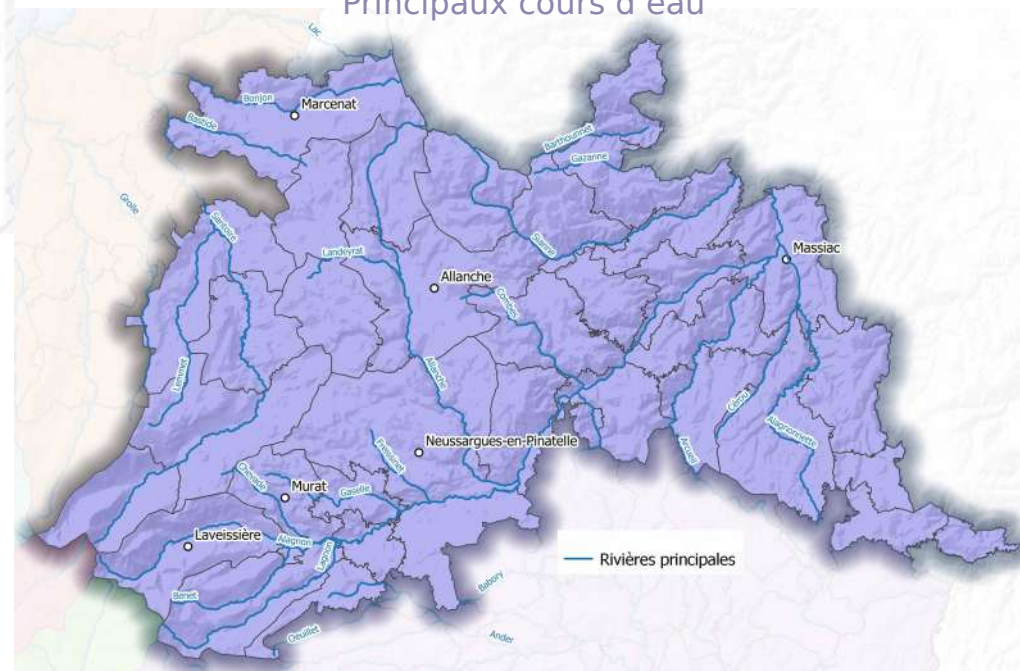
Outils de gestion de l'eau

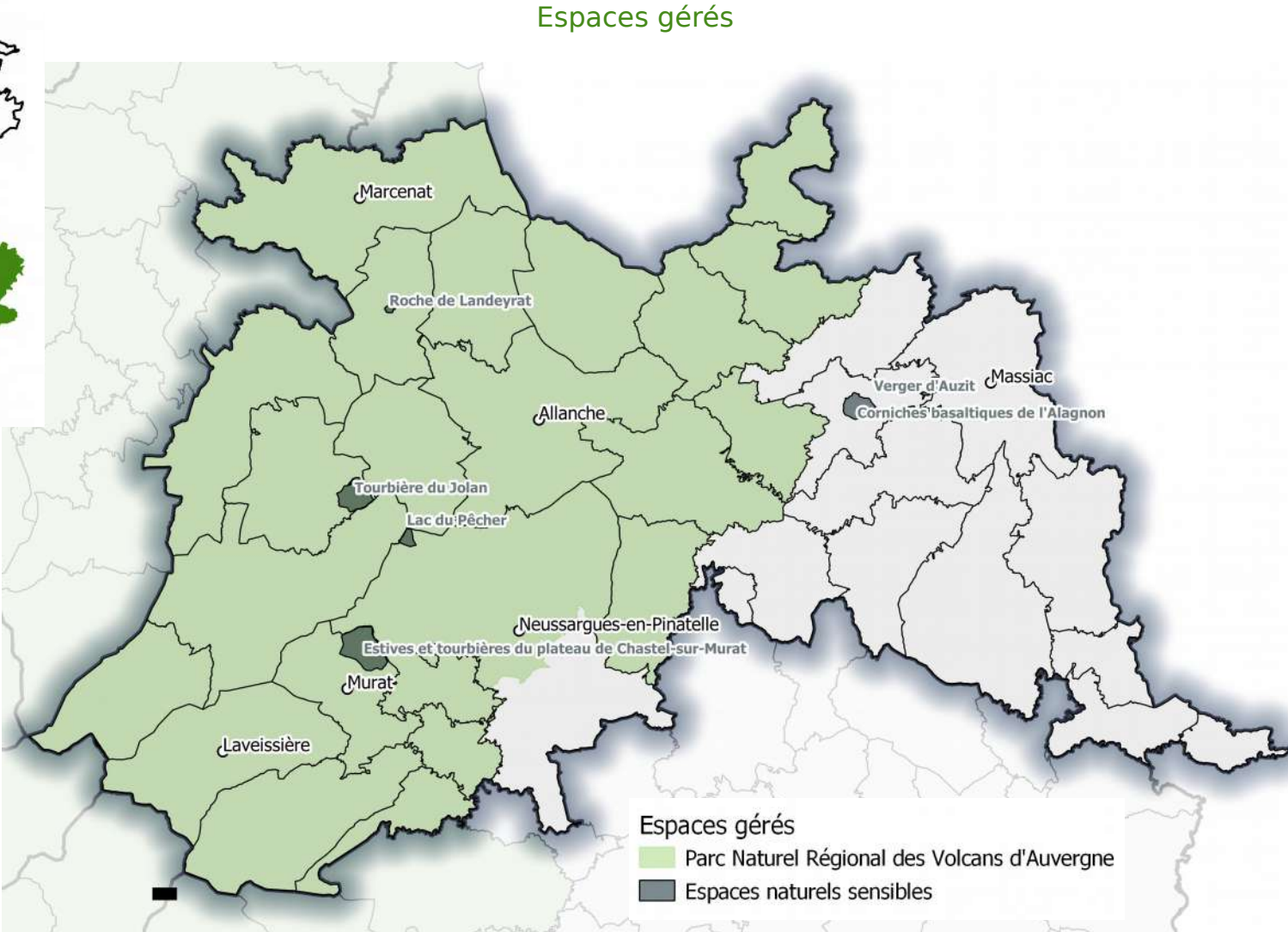
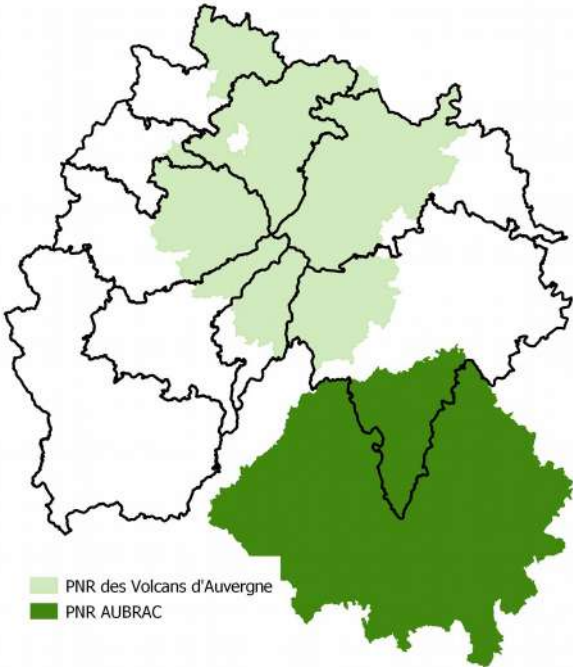


SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : il fixe pour chaque district hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : fixe les objectifs et les règles pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, au niveau d'une unité hydrographique.

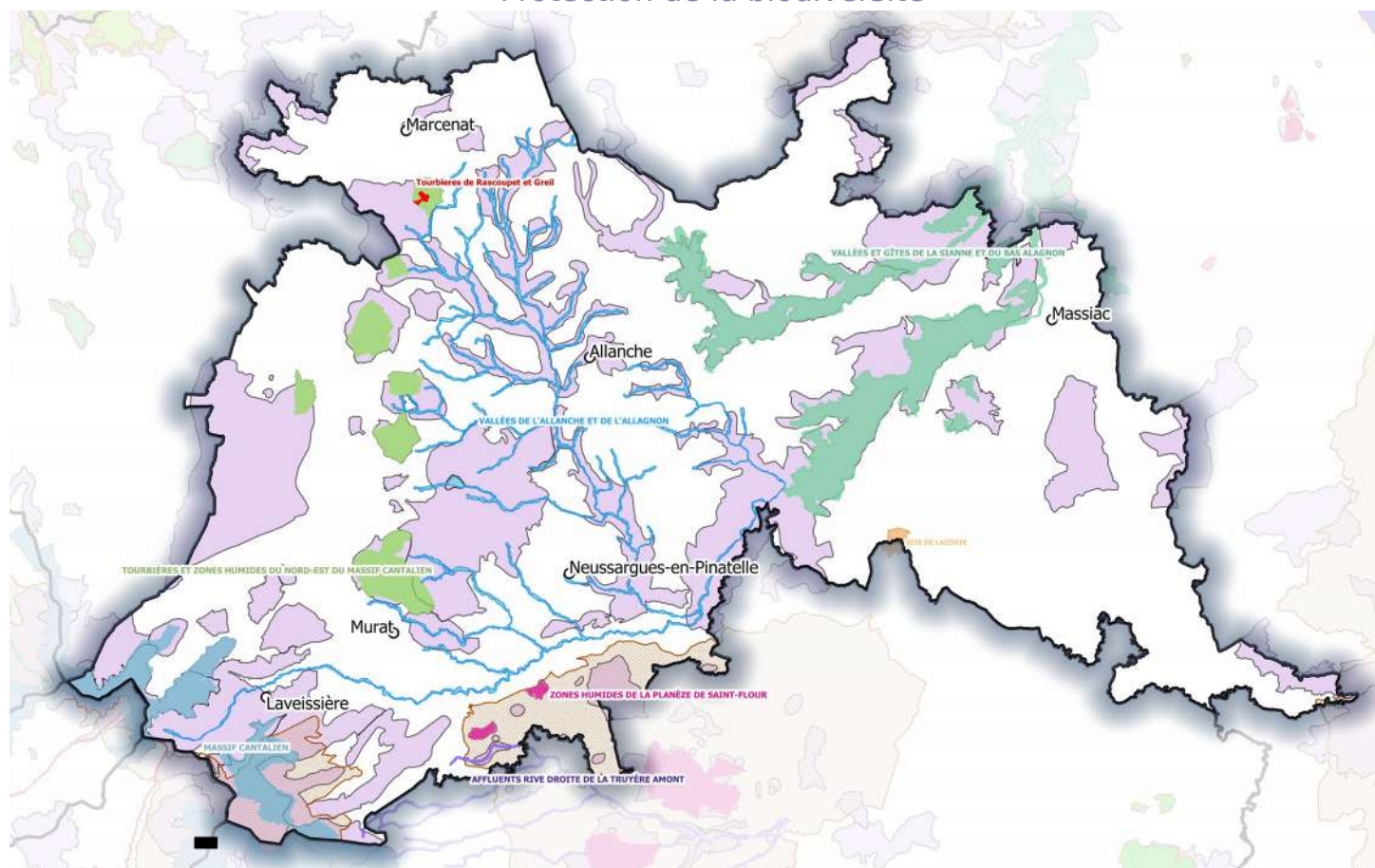
Principaux cours d'eau





Zonages environnementaux

Protection de la biodiversité



Zonage réglementaire

■ Arrêté Biotope

Natura 2000 - Zone spéciale de conservation (ZSC)

■ AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT

■ MASSIF CANTALIEN

■ SITE DE LACOSTE

■ TOURBIÈRES ET ZONES HUMIDES DU NORD-EST DU MASSIF CANTALIEN

■ VALLÉES DE L'ALLANCHE ET DE L'ALLAGNON

■ VALLÉES ET GÎTES DE LA SIANNE ET DU BAS ALAGNON

■ ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-LOUR

Natura 2000-Zone de protection spéciale (ZPS)

■ Planèze de St Flour

Zonage de connaissance

■ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1

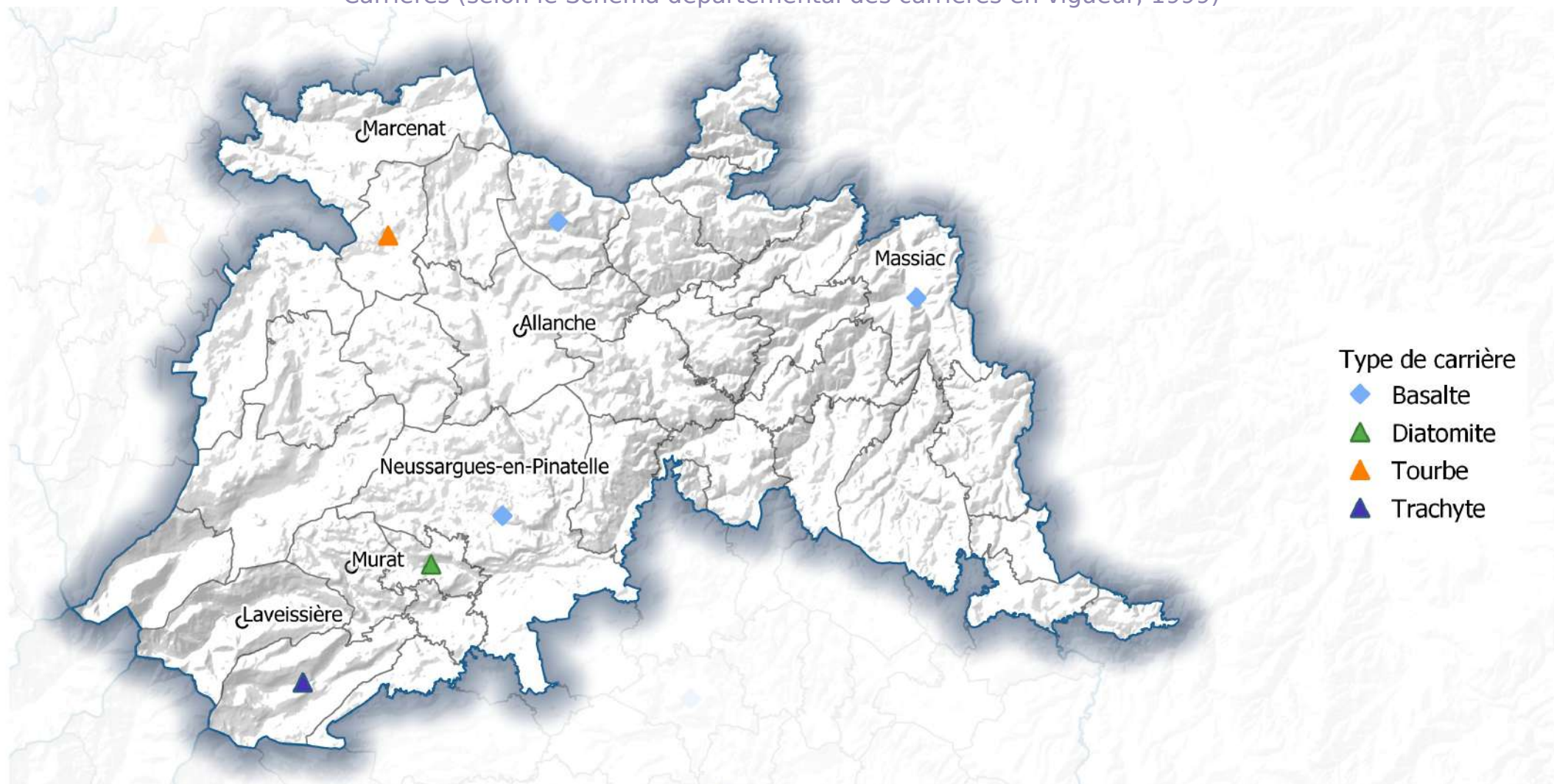
Le Cantal est riche de plusieurs zones natura 2000 qui ont pour objectif de préserver la diversité biologique du territoire. Elles se déclinent en deux volets :

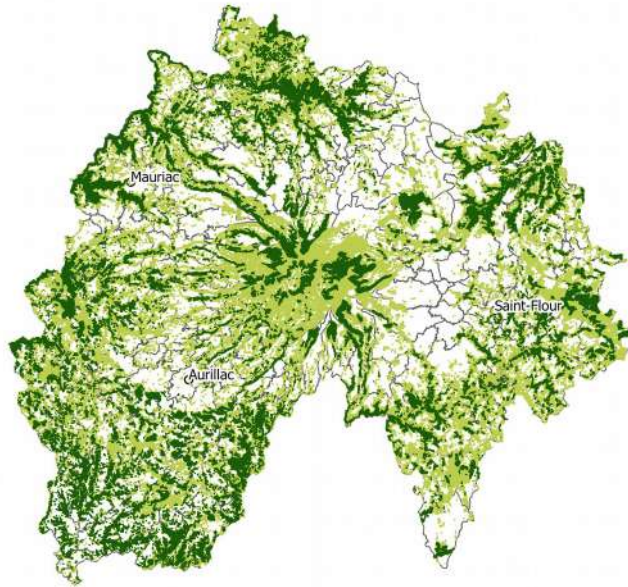
- les zones de protections spéciales ou ZPS qui permettent d'identifier des zones de protection pour les oiseaux,
- les zones spéciales de conservation ou ZSC qui permettent de mettre en avant les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine exceptionnel qu'ils abritent. Permet la conservation d'espèces, de faune et de flore sauvage ainsi que leur habitat.

La région compte 260 sites dont 213 ZSC et 47 ZPS, ce qui représente 13,3 % de son territoire.

Le Cantal comptabilise 5,15 % des sites ZSC et 10,16 % des sites ZPS de la région.

Carrières (selon le Schéma départemental des carrières en vigueur, 1999)

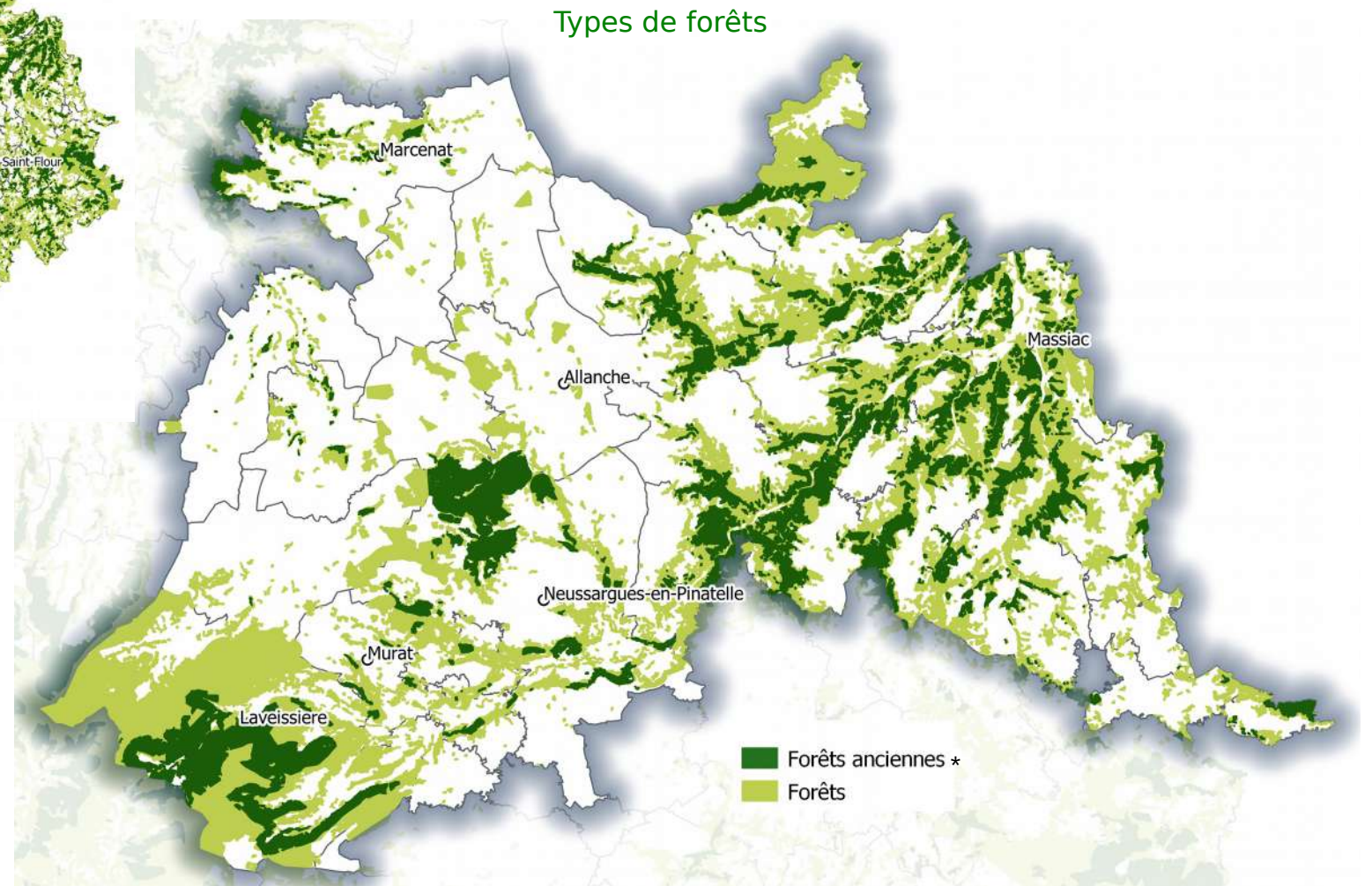




Taux d'occupation du sol par la forêt :

Hautes-Terres : 29 %

Cantal : 32 %

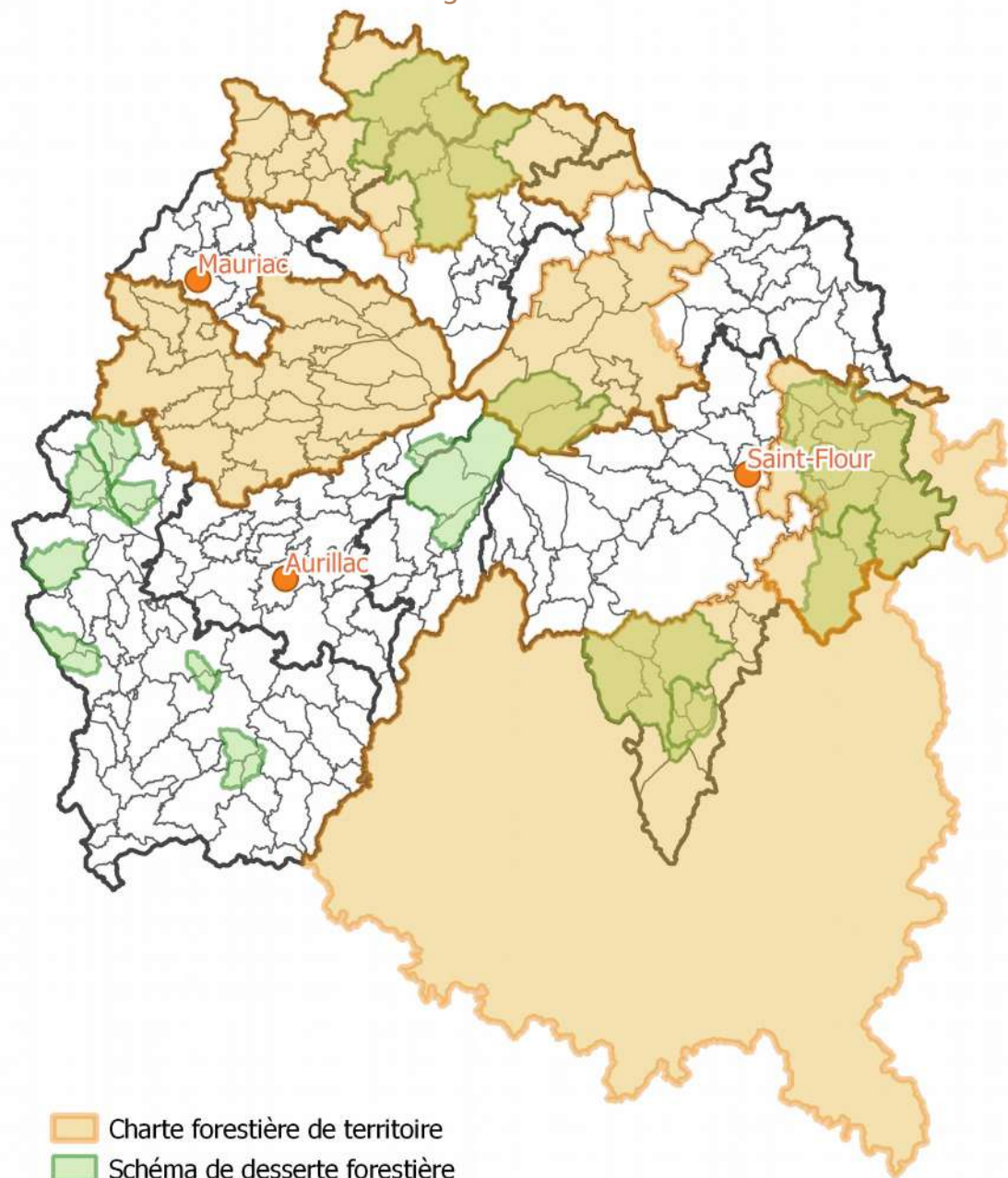


*Une **forêt ancienne** est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis au moins 100 ans. Ce concept renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol.

A ne pas confondre avec le terme « vieille forêt » qui lui fait référence à l'âge des arbres.

Source : inventaire forestier - IGN

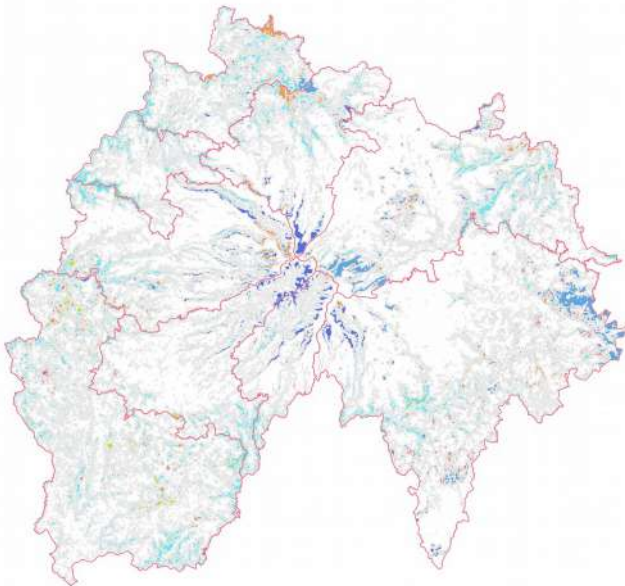
Les outils de gestion de la forêt



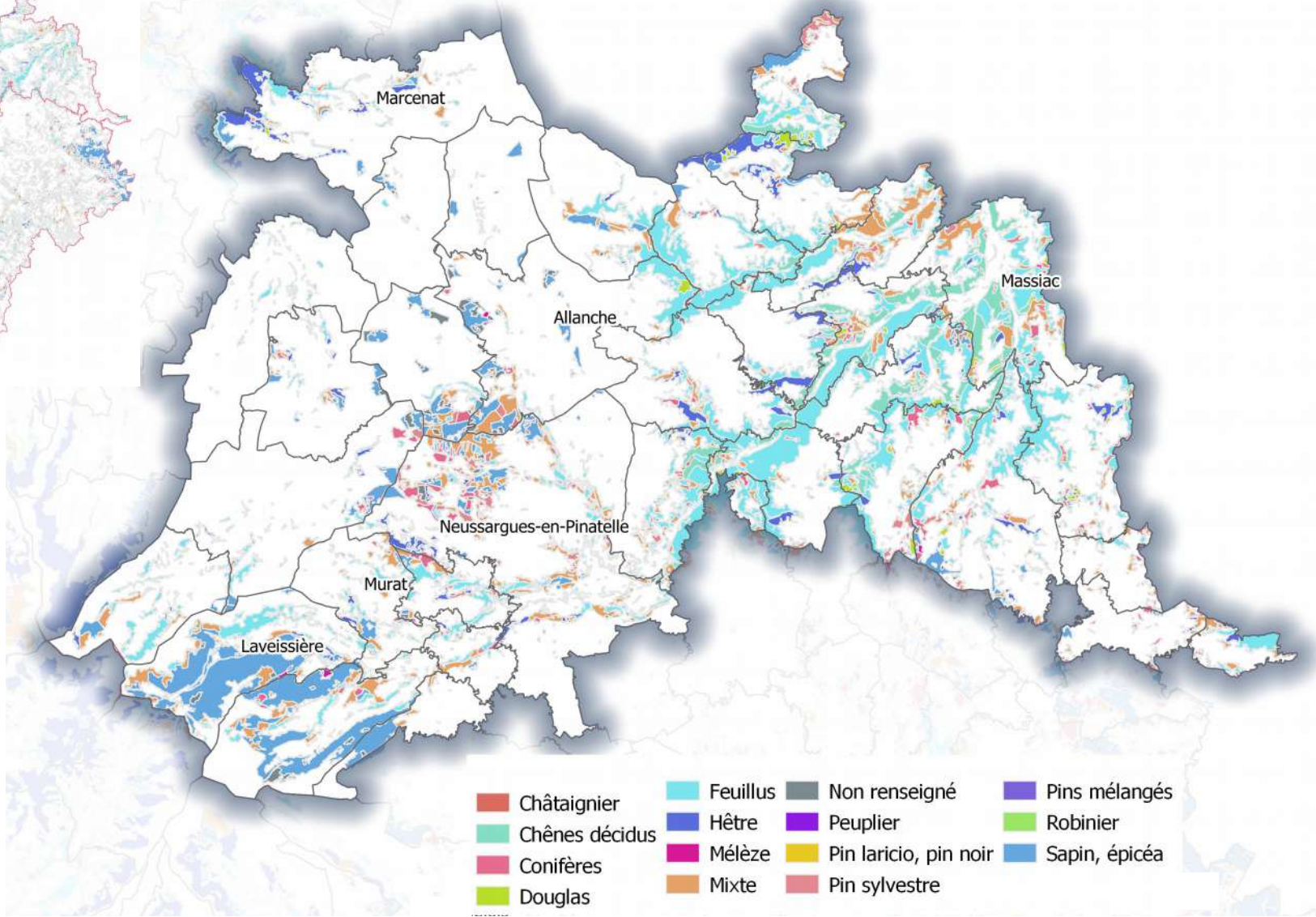
Une **Charte Forestière de Territoire** permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts,...) un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire.

Source : Centre national de la propriété forestière

Un **schéma directeur de desserte forestière** est un outil d'aménagement et d'aide à la gestion forestière. Il s'appuie sur l'analyse de trois univers : forestier, routier et environnemental. Il doit aider les propriétaires et techniciens privés ou publics à mieux appréhender les sorties des bois des propriétés privées et publiques

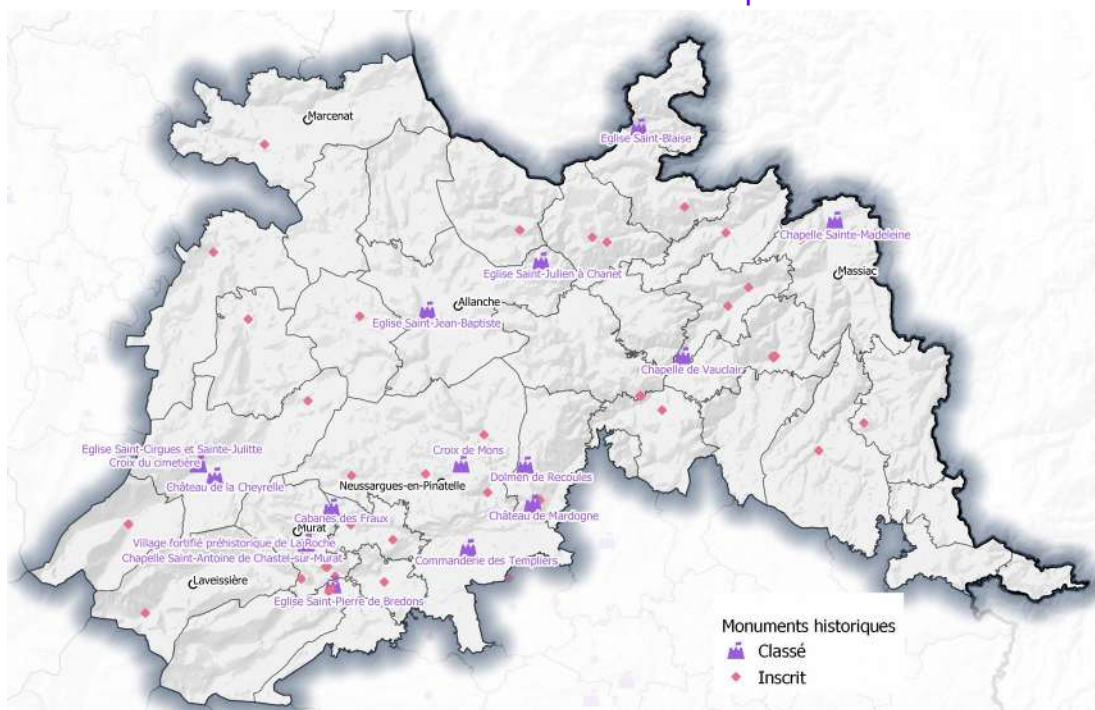


Type de boisement par essence



- | | | | |
|------------------|------------|-------------------------|-----------------|
| ■ Châtaignier | ■ Feuillus | ■ Non renseigné | ■ Pins mélangés |
| ■ Chênes décidus | ■ Hêtre | ■ Peuplier | ■ Robinier |
| ■ Conifères | ■ Mélèze | ■ Pin laricio, pin noir | ■ Sapin, épicéa |
| ■ Douglas | ■ Mixte | ■ Pin sylvestre | |

Les monuments historiques



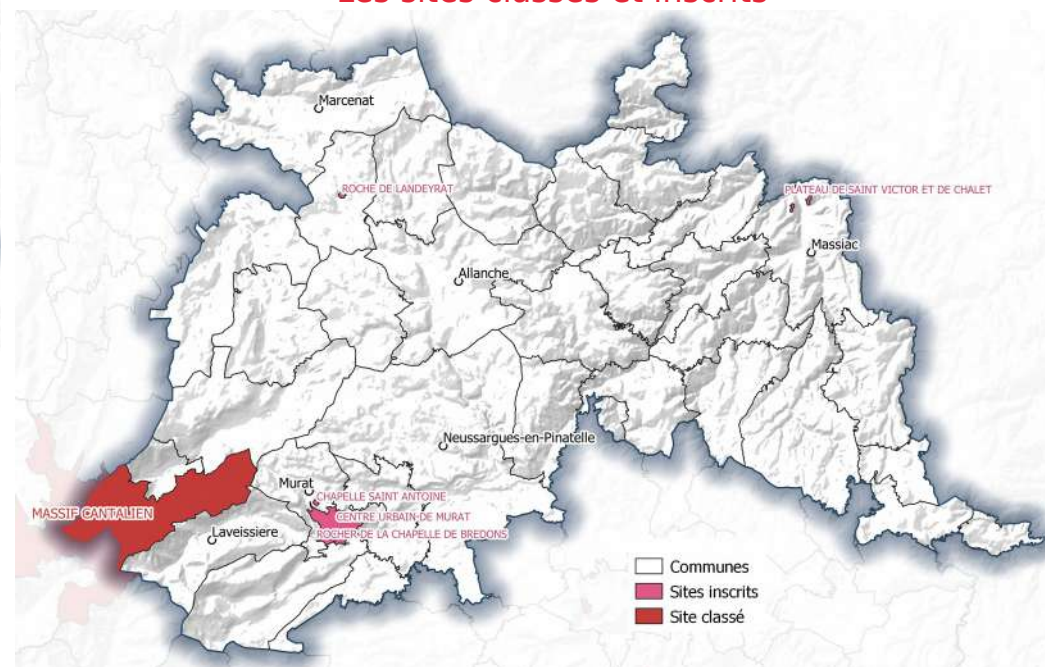
La législation distingue deux types de protection :

Les monuments classés : concerne les « immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Les monuments inscrits : concerne les « immeubles qui, sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Source : www.culture.gouv.fr

Les sites classés et inscrits



La législation distingue deux types de protection :

Les sites classés : site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Les sites inscrits : un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Source : www.culture.gouv.fr